

Une première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable

Document de
consultation publique

Janvier 2009
(Modifié le 12 juin 2009)

Le présent document s'adresse d'abord aux organisations québécoises qui se sentent interpellées par l'élaboration, le suivi et la bonification de la première liste des indicateurs de développement durable.

Sans être conçue pour les experts, la présente proposition cible donc des organisations « intéressées ».

Message du Premier ministre



Mot de la Ministre



LE MESSAGE DU PREMIER MINISTRE ET LE MOT DE LA MINISTRE VONT FIGURER DANS LE DOCUMENT
ADOPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT APRÈS LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Table des matières

RÉSUMÉ	5
CONTEXTE	7
LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	7
LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES	7
<i>Les mécanismes de suivi et de mesure prévus par la Loi</i>	8
TRAVAUX RÉALISÉS ET EN COURS	8
LA NÉCESSITÉ DE MESURER LES PROGRÈS DE LA DÉMARCHE.....	10
DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES	12
LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
LA NATURE DES INDICATEURS.....	13
LES FONCTIONS DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
LA STRUCTURATION DES INDICATEURS.....	14
LES NIVEAUX D'INDICATEURS ET LEUR COMPLÉMENTARITÉ.....	14
<i>Mécanismes et indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale</i>	16
LES MESURES ET INDICATEURS POUR CHAQUE NIVEAU	19
SYNTHÈSE DES EXPÉRIENCES EN COURS ICI ET À L'ÉTRANGER.....	20
<i>A - L'approche par objectifs</i>	20
<i>B - L'approche par capitaux</i>	20
<i>C- L'approche par indices (indicateurs synthétiques ou composites)</i>	21

DES EXPERTS À L'ŒUVRE POUR GUIDER LE QUÉBEC	22
LEÇONS À TIRER DE CE QUI SE FAIT AILLEURS	22
SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS MENÉES AU QUÉBEC ET PREMIER AVIS DES PRATICIENS	23
<i>Synthèse des commentaires des consultations de 2005</i>	23
<i>Synthèse des commentaires des consultations de 2007</i>	24
<i>Un premier avis de praticiens québécois et étrangers</i>	24

LA PREMIÈRE LISTE QUÉBÉCOISE DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	25
LE CHOIX D'UNE APPROCHE EN MATIÈRE DE PREMIÈRE LISTE DES INDICATEURS POUR MESURER LE PROGRÈS DE LA DÉMARCHE	25
<i>L'approche par capitaux</i>	26
LA PROPOSITION QUÉBÉCOISE.....	26
PRENDRE EN COMPTE LES FLUX ET LES DÉBORDEMENTS TERRITORIAUX.....	29
<i>Rendre les flux plus visibles</i>	29
<i>Les limites du cadre géographique québécois</i>	29
RÈGLES D'ÉLABORATION DE LA PREMIÈRE LISTE DES INDICATEURS.....	30
DES INDICATEURS ÉVOLUTIFS DÉFINIS EN CONCERTATION	31
LA BONIFICATION DE LA PREMIÈRE LISTE DES INDICATEURS ET LEUR RÉVISION	31
PREMIÈRE LISTE DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SOUMISE À LA CONSULTATION PUBLIQUE	33
ANNEXE 1 PREMIÈRE LISTE DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – FICHES D'INFORMATION	39

Résumé

Les étapes de la démarche de développement durable	<p>Le but ultime de la démarche de développement durable est de répondre aux besoins présents de la société québécoise tout en sauvegardant le potentiel d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des générations futures.</p> <p>Ces notions de qualité de vie et de bien-être sont naturellement subjectives et posent en elles-mêmes tout le défi de les mesurer.</p>	
La nécessité de mesurer les progrès de la démarche	<p>Les d'indicateurs de développement durable donnent l'occasion de circonscrire de façon très concrète le concept tout autant que la démarche de développement durable.</p> <p>La première liste des indicateurs de développement durable, encore plus que chacun des indicateurs qui composent la liste, donne un portrait objectif et global qui contribue à apprécier le concept de développement durable sous toutes ses facettes.</p> <p>La première et sans doute la plus importante leçon qu'on tire des expériences québécoises et étrangères est que si on veut mesurer un progrès, il faut le faire à partir de données et d'informations existantes au départ.</p> <p>Agir autrement, en construisant un système qui table sur ce qu'on « devrait ou aimerait » mesurer, plutôt que sur ce qu'on « peut déjà » mesurer met à risque le système d'indicateurs, de mesure et de suivi.</p>	<p>Dans le contexte de la démarche québécoise de développement durable, les indicateurs (ceux de suivi des actions, ceux de suivi des objectifs et ceux de suivi du progrès) de développement durable contribueront à dresser des bilans et à communiquer les progrès.</p> <p>Ils alimenteront la révision des orientations et des priorités, sur une base objective, afin de mobiliser l'administration publique et la société québécoise vers un but commun, un développement qui soit durable.</p> <p>L'objet du présent document est donc d'inviter la société québécoise à commenter, tel que l'exige la Loi, la proposition de première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable.</p>
Des responsabilités partagées	<p>Une mise en garde s'impose toutefois à l'égard de la première liste des indicateurs de développement durable soumise à la consultation publique. En voulant surveiller et mesurer le progrès de l'ensemble de la société, ces indicateurs résultent donc de l'action cumulée de tous les intervenants et non du gouvernement seulement.</p> <p>D'un côté, on ne donc saurait prétendre que les résultats des indicateurs de développement durable de cette première liste reflètent uniquement l'impact des politiques et stratégies gouvernementales, bien que celles-ci jouent un rôle significatif.</p> <p>D'un autre côté, on doit comprendre des résultats des indicateurs de cette première liste qu'ils reflètent tout autant l'impact des activités de la population et de l'ensemble des intervenants sociaux.</p>	
La nature des indicateurs proposés	<p>Les définitions sur la nature des indicateurs de cette première liste nous apprennent qu'on ne peut pas mesurer « le ou un » développement durable puisqu'il s'agit d'une démarche.</p> <p>C'est par l'ensemble des indicateurs proposés, et non pas par chacun des indicateurs pris isolément, qu'on peut apprécier la démarche vers un développement durable.</p>	
Mécanismes et indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale	<p>Au-delà des indicateurs pour mesurer le progrès de la société, le suivi gouvernemental des objectifs de la stratégie sera réalisé par l'entremise d'un rapport annuel de l'état d'avancement et de la démarche québécoise de développement durable. Il portera à la fois sur la performance administrative et l'atteinte des objectifs de la stratégie.</p> <p>Il sera élaboré par le MDDEP avec la collaboration de l'ISQ et des ministères et organismes, puis approuvé par le CIDD.</p> <p>Le rapport annuel produit à la fin de la 5^{ème} année de la stratégie constituera également le rapport quinquennal prévu par la Loi.</p>	<p>À l'aide des indicateurs de suivi de la stratégie et des indicateurs de la première liste, le gouvernement tente donc de tirer le meilleur parti des diverses approches (objectifs et capitaux) selon les finalités poursuivies aux différents niveaux d'indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'approche par capitaux pour la première liste des indicateurs permettra de mesurer les progrès de la société québécoise dans sa démarche de développement durable. Le gouvernement soumet cette approche à la consultation publique avant de l'approuver tel que la Loi le lui demande. ✓ L'approche par objectifs permettra au gouvernement d'évaluer et de mesurer l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale et les actions contenues dans les plans d'action de développement durable des ministères et organismes.

		<p>Cette approche a déjà été adoptée par le gouvernement pour la stratégie gouvernementale et le Comité interministériel du développement durable (CIDDD) doit voir à sa mise en œuvre.</p>
<p>La première liste des indicateurs de développement durable</p>	<p>L'analyse des expériences des nombreux États qui se sont donné des indicateurs de développement durable au cours des quinze dernières années dicte une approche en mode apprentissage.</p> <p>En effet, la majorité des systèmes d'indicateurs de développement durable dans le monde n'ont pas pu être menés à terme tels qu'ils avaient été initialement conçus. Ils ont plutôt dû être révisés en profondeur à une ou plusieurs reprises au cours des années subséquentes réduisant d'autant leur capacité de suivre les tendances dans le temps.</p> <p>Le Québec doit profiter de ces expériences pour faire en sorte que sa première liste des indicateurs de développement durable pourra évoluer et être bonifiée sans être remise en cause au cours de sa première génération (cinq ans).</p>	<p>Comme la majorité des autres États, et suite à la consultation menée en 2007 par le gouvernement du Québec sur sa stratégie de développement durable, dont particulièrement les travaux en commission parlementaire sur la stratégie, l'approche « par objectifs » a été retenue pour mesurer et suivre l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale québécoise.</p> <p>La liste des 5 capitaux proposés (humain, social, produit, financier et naturel) est identique à celle proposée dans le « <i>Report on measuring sustainable development, Joint UNECE/OECD/Eurostat Working Group on Statistics for Sustainable Development</i> », mai 2008.</p> <p>Notons toutefois que ce système ne propose pas de dimensions. Il suggère en tout 15 indicateurs plutôt que les 17 proposés dans le présent document de consultation et il tente de leur donner une valeur monétaire.</p> <p>D'intenses travaux complémentaires seront menés par ces organisations (ONU, OCDE, Eurostat) au cours des prochaines années pour les compléter.</p>
<p>Prendre compte les flux et les débordements territoriaux</p>	<p>La « première liste » des indicateurs de développement durable ne cherche toutefois pas à comptabiliser ces flux vu la complexité de l'exercice.</p> <p>Toutefois, ceux-ci seront, toutes les fois où la situation le permettra, pris en compte ou mis en lumière par les indicateurs de suivi de la stratégie qui notamment suivent les résultats de l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale.</p>	<p>Le Québec n'est pas un État isolé, pas plus que les autres États. S'il peut être important de contrôler les externalités induites par nos propres actions, on doit noter toutefois qu'aucun État n'a encore intégré de façon satisfaisante la question des effets de débordement dans ses indicateurs de développement durable.</p> <p>Les mécanismes d'évolution et de bonification des indicateurs de développement durable que propose le gouvernement permettront d'enrichir le système québécois de nature progressive sans mettre en péril son intégrité. Ils se feront en concertation avec les intervenants sociaux concernés, tout en prenant le temps d'achever une phase d'apprentissage essentielle.</p>
<p>Des indicateurs évolutifs définis en concertation</p>	<p>Le système d'indicateurs ne pourra être « complet et pleinement opérationnel » dès le début de la démarche. Il sera donc bonifié au fil du temps.</p> <p>Ainsi, certaines préoccupations concernant notamment les comparaisons internationales, la ventilation des données par région administrative et l'agrégation d'indicateurs feront l'objet de travaux en parallèle qui permettront de bonifier ultérieurement le système.</p>	<p>Les mécanismes de collaboration pour la bonification de la première liste des indicateurs de développement durable seront fixés faisant suite aux travaux de la commission parlementaire et après la prise de décision par le gouvernement relativement à cette liste.</p> <p>Des rencontres d'échange et de discussion seront planifiées au moins tous les ans avec les organisations non gouvernementales pour discuter des progrès accomplis et de l'évolution du système québécois d'indicateurs de développement durable.</p>
	<p>Un tableau présente la première liste des indicateurs de développement durable pour le Québec. Chacun des 17 indicateurs fait également l'objet d'une fiche technique mettant en contexte l'information. Ces fiches sont regroupées en annexe du document de consultation.</p> <p>Les versions finales des fiches, suite à l'adoption par le gouvernement de la première liste des indicateurs de développement durable, seront rendues disponibles en permanence sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en garantissant ainsi la fiabilité et l'objectivité. Leur mise à jour sera effectuée par l'ISQ au rythme de renouvellement des données concernées. L'interprétation des résultats sera réalisée par les ministères concernés.</p>	

Contexte

La démarche québécoise de développement durable résulte de réflexions et de travaux menés ici mais inspirés et en respect des engagements pris au niveau mondial. Une des étapes cruciales de la démarche québécoise a été l'adoption de dispositions législatives cohérentes avec ces travaux. La mise en œuvre de la loi, de la stratégie gouvernementale et des plans d'action doivent, dans le même respect des engagements internationaux, être supportées par un système d'indicateurs de développement durable.

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche québécoise de développement durable s'est amorcée avec une collaboration aux travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dont le Rapport Brundtland, *Notre Avenir à Tous*, a été publié en 1987. Elle s'est traduite par de nombreux travaux qui peuvent être consultés dans *l'État des lieux en développement durable – Une décennie de rapports et d'états de situation*¹. La démarche québécoise a pris une dimension toute nouvelle avec l'adoption, en avril 2006, de la *Loi sur le développement durable* (L.R.Q. c. D-8.1.1) (Loi). Adoptée à l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale au terme de consultations menées en 2005 dans toutes les régions du Québec, la Loi précise de nouvelles étapes.

La démarche québécoise repose sur la certitude qu'il faut passer à l'action en reconsidérant nos façons de faire au regard de trois priorités qui sont indissociables :

1. maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
2. assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de tous, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
3. viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

¹ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/etat/index.htm>

Le but ultime de la démarche de développement durable est de répondre aux besoins présents de la société québécoise tout en sauvegardant le potentiel d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des générations futures.

Ces notions de qualité de vie et de bien-être sont naturellement subjectives et posent en elles-mêmes tout le défi de les mesurer.

LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Les mesures prévues par la *Loi sur le développement durable* concourent à intégrer progressivement la recherche d'un développement durable dans les politiques, les programmes et les actions de l'administration publique. Ces mesures visent aussi à assurer la cohérence des actions gouvernementales en ce domaine, notamment par la prise en compte d'un ensemble de principes et par une stratégie gouvernementale.

Cette exigence de cohérence prévaut pour la mise en place des mécanismes de mesure, de bilans, de reddition de comptes et de concertation prévus par la Loi.

De même, suite aux nombreuses demandes exprimées lors des consultations publiques qui ont précédé son adoption, la Loi a été rédigée de sorte que les éléments importants, notamment les indicateurs de développement durable, fassent obligatoirement l'objet d'une consultation publique avant leur adoption.

La Loi prévoyait ainsi que le gouvernement se doterait, d'une stratégie gouvernementale de développement durable dans l'année de l'adoption de la Loi. C'est pourquoi, au terme d'une nouvelle consultation publique et d'une commission parlementaire menées à l'automne 2007, la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*² (stratégie gouvernementale) a été adoptée. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

² http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf

La Loi demande maintenant à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Ministre), de soumettre au gouvernement une **première liste des indicateurs pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable**.

Les mécanismes de suivi et de mesure prévus par la Loi

La *Loi sur le développement durable* et les lois qui ont été modifiées à l'occasion de son adoption prévoient six mécanismes distincts de suivi et de mesure de la démarche québécoise de développement durable :

1. Les éléments de mesure et les indicateurs y sont expressément prévus. Notamment, **le gouvernement doit adopter des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable. C'est l'objet du présent document.**
2. Chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration doit faire état, sous une rubrique spéciale dans son rapport annuel de gestion ou ce qui en tient lieu, du degré d'atteinte des objectifs et cibles qu'il s'était fixés dans son Plan d'action de développement durable pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale.
3. La *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (L.R.Q., chapitre I-13.011) prévoit que, dans le cadre de sa mission, l'Institut doit entre autres recueillir, produire et diffuser les informations statistiques requises pour aider à l'élaboration et au suivi de la stratégie gouvernementale, **dont celles requises pour les indicateurs de développement durable**, ainsi que celles nécessaires à la réalisation des rapports prévus par la *Loi sur le développement durable*.
4. La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit produire, au moment de la révision de la stratégie gouvernementale (aux cinq ans, période qui peut être reportée d'au plus deux ans), un état de la situation du développement durable au Québec **à partir des indicateurs de développement durable** ou des autres critères prévus à la stratégie gouvernementale pour surveiller ou mesurer les progrès réalisés dans les domaines économique, social et environnemental. La Ministre doit également

coordonner les travaux visant l'élaboration des bilans périodiques de la mise en œuvre de la stratégie.

5. Le commissaire au développement durable prépare au moins une fois par année, sous l'autorité du vérificateur général, un rapport de vérification dans lequel il fait part entre autres de ses constatations et de ses recommandations ayant trait à l'application de la Loi.
6. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit, au plus tard le 19 avril 2013, puis tous les dix ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la Loi.

TRAVAUX RÉALISÉS ET EN COURS

La réflexion sur la question très générale des indicateurs de la démarche de développement durable, menée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) avec la collaboration de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), a été amorcée dès la préparation des premières ébauches du Plan de développement durable du Québec en 2004. Plusieurs activités ont permis de faire évoluer cette réflexion afin d'en tracer plus formellement le cadre, notamment avec les éclaircissements apportés à l'occasion de l'adoption de la Loi et de la stratégie gouvernementale :

- 1) les trois consultations publiques qui ont eu lieu au printemps 2005, à l'automne 2005 et à l'automne 2007 ont permis à de nombreuses organisations d'exprimer leur vision à l'égard des indicateurs de développement durable, une centaine l'ayant fait de façon plus explicite par le dépôt de mémoires où ils ont précisé leur vision à l'égard des indicateurs de développement durable;
- 2) une rencontre de praticiens tenue au printemps 2006 a permis de tirer des leçons de plusieurs expériences menées au Québec et à l'étranger³;

³ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/indicateurs/index.htm>

- 3) une analyse comparative de 36 systèmes d'indicateurs de développement durable en usage ou en développement a permis d'identifier des enjeux, des tendances, des forces et des faiblesses qui caractérisent nombre de ces systèmes. Cette analyse comparative a été publiée sur Internet en juin 2007⁴;
- 4) les travaux réalisés par les ministères et organismes membres du Comité interministériel du développement durable (CIDD) à l'hiver 2007, ont permis de répertorier les données et les indicateurs dont ils disposent en lien avec les objectifs de la stratégie gouvernementale;
- 5) le *Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable* précise plusieurs aspects relatifs à la reddition de comptes et à **la définition d'indicateurs de suivi des actions inscrites aux plans d'action des ministères et organismes**. Il est enrichi d'une **liste d'indicateurs « références »⁵ pour guider les ministères et organismes dans le choix d'indicateurs d'actions mesurables** et performants, afin de **démontrer la contribution de chaque action à l'objectif** gouvernemental auquel l'action est associée;
- 6) des discussions et des échanges (avril et mai 2008) avec 51 groupes (voir Tableau 1) de tous les secteurs de la société (universitaires, milieu des affaires, milieu social, milieu environnemental, milieux d'influence générale) qui ont permis de valider la compréhension des textes et des hypothèses de travail. Ces discussions ont permis d'échanger de façon intensive sur la nature et la forme des indicateurs de développement durable (cadre de référence et première liste des indicateurs) et d'explorer des modes de collaboration concrets pour amorcer les travaux d'évolution et de bonification qui suivront l'adoption de la première liste d'indicateurs de développement durable;
- 7) des discussions et consultations ont été tenues avec près de 150 ministères et organismes de janvier à juin 2008, notamment sur un cadre de référence pour l'élaboration d'un système d'indicateurs, sur une liste d'indicateurs de suivi des objectifs de la stratégie gouvernementale et sur une première liste d'indicateurs de développement durable.

Tableau 1 Organismes ayant participé aux rencontres d'information et d'échanges sur le cadre de référence des indicateurs de développement durable.

Amnistie Internationale	Cycle Capital Management Inc. (FIDD)
Association canadienne de l'aluminium	DDH environnement ltée
Association canadienne du ciment	Écoles vertes Brundtland
Association des biologistes du Québec	Fonds d'action québécois pour le développement durable
Association des fabricants de meubles	Gaz Métro
Association industrielle de l'est de Montréal	Génie Vert
Association minière du Québec	Golder Associés
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique	Groupe Rousseau-Lefebvre
Barreau du Québec	Horizon environnement inc
Centre de transfert technologique en écologie industrielle	Institut de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador
Centre international de solidarité ouvrière	Institut des sciences de l'environnement
Centre québécois du développement durable	Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société
Chaire de responsabilité sociale et de développement durable	La Coop fédérée
Chaire en relations publiques et communication marketing	Les Amis de la terre
Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal	Neuvaction
Collectif des entreprises d'insertion	Optim Ressources
Confédération des syndicats nationaux	Recyclo-centre
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement
Conseil de l'industrie forestière du Québec	Samson, Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l
Conseil des entreprises de services environnementaux	Solidarité rurale du Québec
Conseil du patrimoine de Montréal	Transfert Environnement
Conseil patronal de l'environnement	Union des municipalités du Québec
Conseil régional de l'environnement de Laval	Union des producteurs agricoles
Conseil québécois du commerce de détail	Université Concordia
	Université Laval
	Ville de Montréal
	Zoo de Granby

⁴ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/indicateurs/analyscomp.pdf>

⁵ Voir l'annexe 3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (pages 9 à 82).

LA NÉCESSITÉ DE MESURER LES PROGRÈS DE LA DÉMARCHE

Dans la foulée des travaux amorcés lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et qui se sont poursuivis à Johannesburg en 2002, les gouvernements ont convenu de l'importance de se doter de stratégies nationales et de systèmes d'indicateurs de développement durable. Les systèmes d'indicateurs ont été identifiés comme des outils privilégiés pour mesurer l'état et l'évolution des principaux paramètres du développement durable, et pour informer les autorités et les communautés afin d'améliorer la prise de décision. Le Québec était partie des démarches et des engagements pris à Rio et à Johannesburg. Il se sent lié par ces engagements.

Toutefois, une revue des systèmes d'indicateurs des pays membres réalisée en 2006 par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) révèle des succès mitigés, et ce, malgré la diffusion, dès 1996, de lignes directrices couvrant toutes les étapes de production d'indicateurs, depuis la sélection, la conception et l'interprétation de ceux-ci, jusqu'à la communication du résultat. Parmi les explications avancées, on note les discussions ayant trait à la définition du concept même du développement durable, les différentes approches préconisées pour sa mesure tout comme le défi intrinsèque que pose cette mesure.

La loi québécoise sur le développement durable, les principes à prendre en compte en vertu de la Loi et la stratégie gouvernementale permettent au Québec de respecter ces lignes directrices.

Ainsi, depuis l'adoption de la stratégie gouvernementale, un cadre de référence des indicateurs de développement durable a servi de base à l'élaboration des mécanismes de suivi et d'un système d'indicateurs cohérents visant à présenter une vision structurée des différents jeux d'indicateurs devant être mis en place. Grâce à ce cadre, les indicateurs devraient permettre d'apprécier les résultats des démarches gouvernementale et québécoise de développement durable aux différentes échelles de mise en œuvre et ainsi répondre aux exigences de la Loi, ainsi qu'aux attentes de nombreux acteurs, gouvernementaux ou non.

En plus de servir de guide dans la sélection et le développement d'indicateurs respectant des critères rigoureux, notamment pour faire état des progrès accomplis, ce cadre préliminaire a permis :

- ✓ de partager une compréhension et un vocabulaire communs en matière d'indicateurs de suivi de la démarche québécoise de développement durable;
- ✓ de présenter une vision sur la portée, la finalité et les bénéfices attendus des différents jeux d'indicateurs de suivi de la démarche québécoise de développement durable. Il a permis de comprendre les relations entre ces groupes d'indicateurs, et de faire le lien avec les mécanismes de suivi précisés par la stratégie gouvernementale;
- ✓ de faire état des attentes exprimées lors des consultations antérieures sur la démarche et de tirer parti des expériences vécues à l'étranger.

Les travaux menés par de nombreux États depuis plus d'une quinzaine d'années en matière d'indicateurs de développement durable nous apprennent également que les progrès de la démarche de développement durable doivent être globaux et non pas sectoriels. Ils doivent se mesurer à toutes les échelles et dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Les d'indicateurs de développement durable donnent l'occasion de circonscrire de façon très concrète le concept tout autant que la démarche de développement durable.

La première liste des indicateurs de développement durable, encore plus que chacun des indicateurs qui composent la liste, donne un portrait objectif et global qui contribue à apprécier le concept de développement durable sous toutes ses facettes.

En effet, mesurer les aspects environnementaux, sociaux ou économiques d'une démarche de développement durable se traduit nécessairement par une diversité d'éléments à mesurer, par la recherche d'éléments complémentaires et par des portraits d'ensemble, bien que les éléments de mesure qu'on associe alors à chaque dimension se doivent tous d'être individuellement et collectivement « parlants ».

Par contre, tout ne peut pas et ne doit pas être mesuré simultanément. Une telle tentative rendrait inutilement complexe la compréhension des modes de développement, de leurs impacts et de leur évolution.

Il est donc nécessaire de faire des choix afin de s'attarder aux conditions qui apparaissent essentielles et aux principaux moyens qui contribuent à un développement durable.

C'est pourquoi la *Loi sur le développement durable* et la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* précisent les éléments qui doivent être ainsi mesurés et les moyens à prendre.

De plus, outre les prescriptions de la Loi et de la stratégie gouvernementale, deux orientations supplémentaires ont présidé constamment aux travaux d'élaboration du système québécois d'indicateurs de développement durable :

- ✓ bien que l'atteinte de résultats soit essentielle, l'ensemble des mécanismes et indicateurs doit d'abord permettre de mesurer la cohérence accrue de la démarche gouvernementale;
- ✓ de façon à consacrer la majorité des efforts aux actions plutôt qu'à la reddition de comptes, les mécanismes doivent être simples et légers.

Le défi est de taille, car l'examen de nombreux exemples de systèmes d'indicateurs en usage ou en développement dans d'autres juridictions offre des pistes intéressantes, mais démontre aussi que les résultats ne sont pas toujours probants.

La première et sans doute la plus importante leçon qu'on tire des expériences québécoises et étrangères est que si on veut mesurer un progrès, il faut le faire à partir de données et d'informations existantes au départ.

Agir autrement, en construisant un système qui table sur ce qu'on « devrait ou aimerait » mesurer, plutôt que sur ce qu'on « peut déjà » mesurer met à risque le système d'indicateurs, de mesure et de suivi.

Par ailleurs, les attentes exprimées par la population et des organisations québécoises à l'égard des indicateurs de développement durable sont élevées. Elles

ont été exprimées lors des consultations tenues en 2005 et en 2007 à l'occasion des consultations préalables à la Loi et à la stratégie gouvernementale.

Les systèmes d'indicateurs sont des outils d'information et d'aide à la décision. Ils servent à poser un diagnostic, à identifier et à comprendre des relations, à définir les priorités et, en dernier lieu, à orienter les ressources.

Dans le contexte de la démarche québécoise de développement durable, les indicateurs de développement durable contribueront à dresser des bilans et à communiquer les progrès.

Ils alimenteront la révision des orientations et des priorités, sur une base objective, afin de mobiliser l'administration publique et la société québécoise vers un but commun, un développement qui soit durable.

L'objet du présent document est donc d'inviter la société québécoise à commenter, tel que l'exige la Loi, la proposition de première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable.

DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est mandaté par la Loi pour coordonner les travaux visant l'élaboration des bilans périodiques et la mise au point d'indicateurs.

La recherche de cohérence visée par la Loi lui dicte de le faire en concertation et en collégialité avec de nombreux partenaires et intervenants.

Si le choix des indicateurs s'effectue sous la coordination du MDDEP, les informations statistiques qui leur donneront vie devront être produites par l'ISQ et les ministères concernées et diffusées par l'ISQ conformément à la Loi. C'est pourquoi le MDDEP et l'ISQ ont convenu par une entente administrative des modalités de leur collaboration de façon à assurer toute la rigueur requise au système d'indicateurs et aux indicateurs dont il sera composé.

Tous les 150 ministères, organismes et entreprises d'État de l'administration publique québécoise ont été étroitement associés au développement du système québécois d'indicateurs, dont notamment la première liste d'indicateurs de développement durable. D'ailleurs, certains ministères et organismes sont plus directement interpellés par le développement et la disponibilité d'indicateurs, tant ceux de suivi et de mesure de la stratégie gouvernementale que ceux de mesure du progrès de la société québécoise dans sa démarche de développement durable.

Chacun des ministères et organismes, par le choix de cibles et d'indicateurs associés à leurs actions (celles inscrites à leur Plan d'action de développement durable) démontrera concrètement sa contribution à la stratégie gouvernementale et à la démarche québécoise de développement durable. Plusieurs indicateurs de suivi de la stratégie ou de mesure du progrès de la société s'alimenteront directement de ces résultats.

Le commissaire au développement durable (Vérificateur général du Québec) a également choisi d'accorder une place importante aux indicateurs de développement durable dans l'exercice de son mandat de vérification de la mise en œuvre de la Loi et de la démarche québécoise.

*Une **mise en garde** s'impose toutefois à l'égard de la première liste des indicateurs de développement durable soumise à la consultation publique. En voulant mesurer le progrès de l'ensemble de la société, ces indicateurs résultent donc de l'action cumulée de tous les intervenants et non du seul gouvernement.*

D'un côté, on ne saurait donc prétendre que les résultats des indicateurs de développement durable de cette première liste reflètent uniquement l'impact des politiques et stratégies gouvernementales, bien que celles-ci jouent un rôle significatif.

D'un autre côté, on doit comprendre des résultats des indicateurs de cette première liste qu'ils reflètent tout autant l'impact des activités de la population et de l'ensemble des intervenants sociaux.

Les indicateurs de développement durable

Les indicateurs qu'ils soient ou non de développement durable, répondent à certaines règles quant à leur *nature*, leurs *fonctions* et leur *structuration*.

LA NATURE DES INDICATEURS

Les indicateurs, qu'ils soient pour mesurer l'atteinte d'un développement durable ou un élément plus spécifique, relèvent d'un processus subtil, à la fois technique et sensible. Technique d'abord parce que pour être utiles à la décision, ils doivent être construits dans le cadre d'un processus rigoureux. Sensible parce qu'en voulant représenter de façon imagée des réalités complexes, les indicateurs véhiculent des informations qui alimentent des débats souvent émotifs.

Un indicateur est généralement défini comme étant une représentation simplifiée de la réalité. On considère qu'il répond à trois grandes fonctions :

- scientifique (évaluer l'état d'un phénomène);
- politique (identifier les priorités et mesurer les performances de l'action publique);
- sociétale (faciliter la communication et inciter à l'action).

Un indicateur n'est pas un simple rassemblement de données chiffrées. Il est plus qu'une « statistique ». Il doit avoir des qualités expressives, c'est-à-dire posséder un pouvoir de représentation et d'évocation de la réalité. Ainsi, un indicateur ne se contente pas de représenter la réalité. Il est un « passeur de frontières » entre les données et l'information (fonction communicative de l'indicateur), entre les disciplines, mais aussi entre la science, la politique et la société⁶.

⁶ LEROY, Peter, 2007. Les indicateurs globaux d'environnement et de développement durable – Synthèse des travaux réalisés pour le séminaire du Conseil scientifique de l'Institut français de l'environnement du 25 juin 2007. Les dossiers de l'IFEN, no.11, janvier 2008.

Ce que l'on exige d'un indicateur de résultat, ce n'est pas de mesurer le phénomène lui-même, souvent inobservable, mais de varier de façon cohérente avec l'état de ce phénomène⁷.

Les éléments que l'on veut mesurer par des indicateurs nous permettent davantage d'apprécier les causes ou les résultats, de comprendre les tendances et les variations, mais sans souvent pouvoir disposer d'une mesure qui prendrait en compte tous les aspects d'un objectif gouvernemental ou d'une dimension des richesses dont on profite aujourd'hui et dont on voudrait que les générations qui nous suivront puissent également bénéficier.

Ces définitions nous apprennent qu'on ne peut pas mesurer « le ou un » développement durable puisqu'il s'agit d'une démarche.

C'est par l'ensemble des indicateurs proposés, et non pas par chacun des indicateurs pris isolément, qu'on peut apprécier la démarche vers un développement durable.

LES FONCTIONS DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'examen des systèmes d'indicateurs de développement durable établis par les autorités publiques des États ou des territoires ayant expérimenté l'implantation de tels systèmes nous apprend que, de façon générale, ces systèmes poursuivent une ou plusieurs des quatre fonctions suivantes :

- 1° **aider à la prise de décision et à la révision des politiques ou des stratégies de développement durable par les autorités qui les ont mises en place;**
- 2° **informer les citoyens (fonction pédagogique et mobilisatrice);**
- 3° **mesurer les progrès ou les reculs observables (évaluation);**
- 4° **se comparer avec d'autres entités.**

⁷ CHEVALIER, S. et al, 1995. Indicateurs socio-sanitaires – définitions et interprétations. Direction de la santé publique du Québec. Institut canadien d'information sur la santé, Ottawa.

Il en est de même pour le système québécois qui vise toutes ces fonctions même s'il est prioritairement conçu, dans le cas de l'adoption d'une première liste des indicateurs de développement durable, pour permettre la mesure de la démarche de développement durable et ce en réponse aux exigences fixées par la Loi et la stratégie gouvernementale.

LA STRUCTURATION DES INDICATEURS

Les approches et systèmes d'indicateurs de développement durable se présentent sous différentes formes, soit :

- une liste plus ou moins longue d'indicateurs sectoriels sans aucune structure;
- un ou quelques indices très agglomérés qui offrent une mesure globale du progrès relativement à des conditions de pérennité d'une bonne qualité de vie pour tous; ou
- une liste d'indicateurs présentés sous une forme hiérarchique et structurée.

Une approche hiérarchique à deux ou trois niveaux assure une cohérence d'ensemble tout en répondant à différents besoins d'information. Elle facilite la prise en compte des priorités et la présentation cohérente des différents niveaux d'indicateurs.

Les principales structures appliquées aux systèmes d'indicateurs répertoriés sont :

- la structure par thèmes ou domaines (santé, éducation, économie, transport, énergie, etc.);
- la structure par objectifs (réduction de la pauvreté, conversion énergétique, adaptation aux changements, maintien de la biodiversité nationale, etc.);
- la structure à partir des trois dimensions du développement durable (environnement, société, économie).

La tendance observée à l'échelle internationale est l'adoption de systèmes structurés et hiérarchisés à deux niveaux :

- Le premier niveau regroupe un nombre restreint d'indicateurs « phares » d'envergure sociétale, destinés aux décideurs politiques et aux communications avec le grand public.
- Le second niveau comporte habituellement un plus grand nombre d'indicateurs sectoriels, plus techniques, permettant une meilleure intelligibilité et souvent destinés à un public averti et aux spécialistes du domaine.
- C'est dans cette tendance que s'inscrit l'approche du Québec.

LES NIVEAUX D'INDICATEURS ET LEUR COMPLÉMENTARITÉ

En vertu des précisions données par la Loi et la stratégie gouvernementale de développement durable, la mesure des résultats de la démarche québécoise de développement durable requiert trois niveaux d'indicateurs.

Ils contribueront à l'élaboration des bilans et des rapports prévus par la Loi. Ces trois niveaux sont d'égale importance. Chaque niveau est indépendant, mais peut également s'alimenter des informations tirées d'un autre niveau. Cette structure est pleinement compatible avec les recommandations de l'OCDE sur les systèmes nationaux d'indicateurs. Ce sont les :

- Indicateurs de développement durable pour mesurer les progrès de la société québécoise dans sa démarche de développement durable. : **Première liste des indicateurs de développement durable.**
- Indicateurs et mesures de suivi de la stratégie gouvernementale.
- Indicateurs de suivi des actions des plans d'action de développement durable de chacun des ministères et organismes.

Les indicateurs de suivi des actions des plans d'action de développement durable doivent permettre à chaque ministère et organisme de démontrer comment chacune des actions inscrites à son plan d'action contribue à l'atteinte d'un des objectifs de la stratégie gouvernementale. **Ces indicateurs seront inscrits dans les plans d'action que les ministères et organismes doivent rendre publics avant le 31 mars 2009.**

Les indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale sont théoriquement indépendants des indicateurs des plans d'action des ministères et organismes, bien que dans plusieurs cas ils s'y alimenteront. Les indicateurs de la stratégie doivent permettre d'alimenter les rapports annuels de suivi de la stratégie qui préciseront l'état d'avancement de l'atteinte de chacun des 29 objectifs de la stratégie gouvernementale. **Ces indicateurs figurent en partie dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et les autres ont été adoptés en juin 2008 par les ministères et organismes membres du CIDD.**

La première liste des indicateurs de développement durable est également théoriquement indépendante des indicateurs de suivi de la stratégie, bien que dans plusieurs cas, c'est par les indicateurs de la stratégie qu'il sera possible d'apprécier les flux qui permettent d'expliquer les variations périodiques des indicateurs de développement durable. **Ce sont ces indicateurs qui font l'objet d'une consultation publique avant leur adoption par le gouvernement.**

Le Tableau 2 précise la correspondance entre les différents niveaux d'indicateurs, les niveaux de gestion, les interlocuteurs et les documents structurant la démarche québécoise de développement durable.

Tableau 2 Correspondance entre les différents niveaux d'indicateurs, les niveaux de gestion et différents éléments de la démarche québécoise de développement durable.

	Général		Spécifique	
NIVEAU	Sociétal	Administration publique	Ministères et organismes	
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	Loi sur le développement durable	Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013	Plans d'action de développement durable des ministères et organismes	
NATURE DES OBJECTIFS	But	Objectifs stratégiques		Objectifs tactiques
APPELLATIONS	Développement durable	Objectifs gouvernementaux	Objectifs organisationnels	Actions des ministères et organismes (MO)
TYPES D'INDICATEURS	Première liste des indicateurs de développement durable	Indicateurs de suivi des objectifs de la stratégie	Indicateurs de suivi des actions et des gestes.	
NIVEAU DE DÉCISION	Gouvernement	CIDD	Ministères ou organismes	Directions générales ou vice-présidences
OUTILS DE REDDITION	Rapport gouvernemental Bilan de la Loi	Rapport gouvernemental Bilan de la stratégie	Rapport annuel de gestion ou d'activité	Contribution aux rapports et bilans ministériels et gouvernementaux

L'examen ci-après des mécanismes et indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale précise certains éléments du système québécois d'indicateurs de développement durable.

Mécanismes et indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

La stratégie gouvernementale précise, notamment en application de la Loi, la nature de plusieurs mécanismes décisionnels et des rapports qui doivent résulter de leur exercice, en énonçant notamment plusieurs échéanciers stricts, annuels ou périodiques.

De façon plus particulière, la Loi indique que tous les ministères et organismes gouvernementaux participeront à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à la révision de la stratégie de développement durable. La stratégie précise que le Comité interministériel du développement durable (CIDD) doit se doter de mécanismes pour superviser les étapes de mise en œuvre de la stratégie. Elle précise également que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sera chargé du suivi de la mise en œuvre de la stratégie et qu'il procédera en temps opportun à sa révision avec la collaboration de tous les autres ministères et organismes et en concertation avec ceux-ci.

La Loi ne demande ni ne prévoit l'adoption spécifique d'indicateurs de mesure des objectifs de la stratégie gouvernementale, les actions mesurables devant être déclinées dans chacun des plans d'action de développement durable des ministères et organismes. La Loi requiert toutefois l'adoption de mécanismes ou de moyens pour en assurer le suivi.

Par contre, même si la Loi ne le requerrait pas, le système québécois d'indicateurs de développement durable retient l'utilisation d'indicateurs pour apprécier, aux côtés de ces mécanismes de suivi, l'atteinte progressive des objectifs de la stratégie. **Cette nouvelle exigence a été retenue par le gouvernement en 2007 à la suite de la commission parlementaire qui a étudié le projet de stratégie gouvernementale.**

Trois niveaux d'indicateurs permettront donc d'alimenter le suivi de la stratégie. D'abord, les indicateurs « nationaux » qui réitérent les engagements gouvernementaux pris dans le cadre de nombreuses politiques et stratégies pertinentes aux objectifs de la stratégie. Deuxièmement, les indicateurs de suivi des objectifs de la stratégie qui constituent des mesures de la contribution à l'atteinte de ces objectifs. Troisièmement, des indicateurs de performance administrative qui permettront de démontrer l'effort collectif, de tenir compte de la diversité de l'Administration, le tout en faisant prévaloir la simplicité dans la collecte et l'analyse.

Ces trois informations complémentaires alimenteront la production du rapport annuel relativement à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale. **Tous ces indicateurs sont déjà adoptés et ne font pas l'objet de la consultation sur le projet de première liste des indicateurs de développement durable.**

Près de 150 ministères et organismes contribueront, par les actions qu'ils mettront en œuvre dans le cadre de leurs plans d'action de développement durable, à atteindre les objectifs définis par la stratégie gouvernementale. Ces organisations dont la mission, la taille, les ressources, la culture et les clientèles sont très diversifiées auront à prendre des engagements sans doute tout aussi diversifiés qui se traduiront par des « actions » (dotées de cibles et d'indicateurs) qui à leur tour se déclineront dans des « gestes » tangibles. Les ministères et organismes pourront ainsi à la fois respecter les obligations de reddition de comptes prévues par la Loi, tout autant s'assurant de prendre en compte les principes de développement durable dans leurs décisions importantes.

La production du rapport annuel relatif à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale sera préparé par le MDDEP et approuvé par le CIDD. Il contiendra les données agrégées qui dresseront le portrait de la contribution de l'ensemble de l'administration publique » Les contributions individuelles seront explicitées, tel que le prévoit la Loi, dans les rapports annuels de gestion ou d'activité de chacun des ministères et organismes.

Le suivi gouvernemental sera réalisé par l'entremise d'un rapport annuel de l'état d'avancement de la stratégie et de la démarche québécoise de développement durable. Il portera à la fois sur la performance administrative et l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Il sera élaboré par le MDDEP avec la collaboration de l'ISQ et des ministères et organismes, puis approuvé par le CIDD.

Le rapport annuel produit à la fin de la 5^{ième} année de la stratégie constituera également le rapport quinquennal prévu par la Loi.

Quant au système d'indicateurs, il servira notamment d'outil pour apprécier les résultats de la démarche et soutenir les communications gouvernementales destinées à la population. Lorsque cela sera possible, il permettra d'établir une comparaison, à diverses échelles, de l'état et des progrès du Québec en matière de développement durable.

À l'aide des mécanismes de suivi et des indicateurs de la démarche québécoise de développement durable, le gouvernement tente donc de tirer le meilleur parti des diverses approches (capitiaux et objectifs) selon les finalités poursuivies aux différents niveaux d'indicateurs :

- ✓ *L'approche par capitaux* dont découlent les indicateurs de la première liste permettra de mesurer les progrès de la société québécoise dans sa démarche de développement durable.

Le gouvernement soumet cette approche à la consultation publique avant de l'approuver tel que la Loi le lui demande.

- ✓ *L'approche par objectifs* permettra au gouvernement d'évaluer et de mesurer l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale et les actions contenues dans les plans d'action de développement durable des ministères et organismes.

Cette approche a déjà été adoptée par le gouvernement pour la stratégie gouvernementale et le Comité interministériel du développement durable (CIDD) doit voir à sa mise en œuvre.

Tableau 3 - SURVEILLANCE ET MESURE DES PROGRÈS ET DES RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Système d'indicateurs de développement durable	Bilan et rapport périodique
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateurs de suivi des actions</u> du plan d'action de chaque ministère et organisme (MO) : mesurer comment chacune des actions inscrites à leur plan contribue à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable : Indicateurs sous la responsabilité de chaque MO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour rapporter sur l'atteinte des <u>résultats des actions</u> de développement durable des MO : section distincte de leur rapport annuel de gestion ou d'activités.
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateurs de suivi de la stratégie</u> : permet de donner suite à l'exigence légale d'adoption de mécanismes ou de moyens de suivi; le gouvernement, lors de l'adoption de la stratégie, a retenu comme moyen de répondre à l'exigence de cette mesure par des indicateurs : <i>3 catégories d'indicateurs ont été mises en place :</i> <ol style="list-style-type: none"> a) indicateurs nationaux (engagements gouvernementaux dans les politiques et stratégies sectorielles – indicateurs déjà inscrits dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013; b) indicateurs de suivi de la stratégie : mesure de contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie : adoptés par le CIDD; c) indicateurs annuels de performance administrative : pour démontrer l'effort collectif; adoptés par le CIDD. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour l'atteinte des objectifs de la stratégie</u> : rapport annuel de l'état d'avancement de la stratégie (portrait global de la contribution de l'ensemble de l'administration publique : performance administrative et atteinte des objectifs de la stratégie) <p>Note : Le rapport annuel de la 5^e année de la stratégie constituera le bilan quinquennal requis par la Loi.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs pour mesurer les progrès de la société québécoise dans sa démarche de développement durable (la première liste des indicateurs de développement durable). ADOPTION PAR LE GOUVERNEMENT APRÈS CONSULTATION PUBLIQUE. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour surveiller et mesurer les progrès de la Société dans sa démarche de développement durable</u> : analyse découlant des indicateurs de la première liste.

LES MESURES ET INDICATEURS POUR CHAQUE NIVEAU

Le système québécois s'inscrit en premier lieu dans une recherche de **cohérence**, en proposant un système dans lequel s'emboîtent les trois niveaux de suivi de la démarche québécoise de développement durable : le niveau sociétal ou national, le niveau de l'Administration et le niveau des ministères et organismes.

Ces trois niveaux correspondant en bonne partie aux paliers d'intervention que sont la Loi, la stratégie gouvernementale et les plans d'action de développement durable. Le tableau 4 donne trois exemples pour démontrer l'interrelation entre les niveaux, tandis que le Tableau 5 précise la finalité des trois niveaux d'indicateurs québécois.

Tableau 4 Exemples d'interrelation entre les indicateurs des trois niveaux.

EXEMPLE # 1	
Un indicateur de la première liste des indicateurs de développement durable	Espérance de vie en bonne santé.
Un indicateur de suivi d'un objectif de la stratégie gouvernementale	Proportion des individus ayant des limitations d'activités ou un problème fonctionnel.
Un indicateur d'un Plan d'action de développement durable	Statistiques sur les lésions, accidents du travail et maladies professionnelles.
EXEMPLE # 2	
Un indicateur de la première liste des indicateurs de développement durable	Tendance des températures moyennes annuelles.
Un indicateur de suivi d'un objectif de la stratégie gouvernementale	Réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Un indicateur du Plan d'action de développement durable	Réduction de la consommation énergétique lors des déplacements.
EXEMPLE # 3	
Un indicateur de la première liste des indicateurs de développement durable	Répartition du revenu.
Un indicateur de suivi d'un objectif de la stratégie gouvernementale	Revenu personnel disponible par habitant.
Un indicateur d'un Plan d'action de développement durable	Revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté.

Tableau 5 Finalité des trois niveaux d'indicateurs composant le système intégré d'indicateurs de développement durable pour le Québec.

<i>Types d'indicateurs</i>	<i>Finalité</i>
<p>Indicateurs de la première liste des indicateurs de développement durable.</p> <p><i>Ce niveau est celui visé par la consultation publique.</i></p>	<p>Mesurer les progrès de la démarche québécoise de développement durable dans la perspective de permettre aux générations futures de bénéficier au moins des mêmes occasions de développement que les générations actuelles.</p> <p>Mesurer l'état d'avancement (progrès) de la société québécoise dans sa démarche de développement durable.</p> <p><i>(VOIR EXEMPLES 1, 2 ET 3 AU TABLEAU 3)</i></p>
<p>Indicateurs de suivi des objectifs de la stratégie gouvernementale.</p> <p><i>Ces indicateurs ont déjà fait l'objet d'une adoption, notamment lors de l'adoption de la stratégie.</i></p>	<p>Mesurer le degré d'atteinte ou les progrès réalisés eu égard aux 29 objectifs de la stratégie gouvernementale, suite à l'action de l'Administration et des autres acteurs de la société québécoise, notamment afin d'alimenter les bilans périodiques de la mise en œuvre de la stratégie requis pour soutenir sa révision après 5 ans.</p> <p><i>(VOIR EXEMPLES 1, 2 ET 3 AU TABLEAU 3)</i></p>
<p>Indicateurs de suivi des actions de développement durable des ministères et organismes.</p> <p><i>Sous la responsabilité de chaque ministère et organisme.</i></p>	<p>Faire état du niveau de réalisation des engagements annoncés publiquement par les ministères et organismes dans leur Plan d'action de développement durable, notamment pour contribuer aux objectifs de la stratégie gouvernementale.</p> <p><i>(VOIR EXEMPLES 1, 2 ET 3 AU TABLEAU 3)</i></p>

SYNTHÈSE DES EXPÉRIENCES EN COURS ICI ET À L'ÉTRANGER

L'analyse comparative réalisée par le MDDEP de 36 systèmes d'indicateurs de développement durable en usage ou en développement dans différentes administrations, du niveau municipal jusqu'au niveau supranational, a permis d'identifier des enjeux, des tendances, des forces et des faiblesses qui caractérisent nombre de ces systèmes.

De cette masse d'expériences menées au cours des quinze dernières années se dégagent cinq (5) types d'approches plus ou moins structurées :

- l'approche procédurale;
- l'approche selon des modèles théoriques;
- l'approche par objectifs;
- l'approche par capitaux;
- l'approche par indices.

L'approche procédurale est davantage une procédure préalable car elle permet de retenir des indicateurs suite à une consultation. Après un certain temps, elle mène généralement au constat que plusieurs choix d'indicateurs n'étaient pas basés sur des données disponibles ou qu'on pouvait facilement obtenir.

L'approche selon des modèles théoriques superpose à de très nombreux indicateurs des modèles qui tentent d'exprimer l'état et la direction du développement en cherchant à rendre explicites et mesurables des liens de causalité ou des flux qui relient les différentes dimensions du développement. Le modèle belge « Force motrice – état – pression – impact – réponse de l'État » ou les modèles cherchant à mesurer les services rendus par les écosystèmes en sont deux exemples. Ils sont moins pertinents à l'exercice québécois en cours car ils constituent des systèmes de deuxième génération formulés au terme d'une période d'apprentissage.

A - L'approche par objectifs

Misant sur la cohérence avec les politiques publiques (policy based) déjà adoptées, l'approche par objectifs est sectorielle (ou thématique). Elle est structurée autour des grandes priorités d'intervention de l'État en matière de bien-être de ses citoyens

(prospérité, santé, éducation, sécurité, services aux citoyens, etc.) auxquelles s'ajoutent les ressources naturelles, l'environnement, la biodiversité, etc.

Les objectifs nationaux sont définis dans un énoncé prenant généralement la forme d'une « stratégie nationale de développement durable ». Selon cette approche, les indicateurs visent à évaluer le niveau d'atteinte des cibles à court ou moyen terme qui sont précisées par ces stratégies, et à informer sur les tendances structurantes qui prévalent.

Selon cette approche, l'État fixe des objectifs prioritaires et en mesure l'atteinte au moyen d'indicateurs rendant compte des réponses institutionnelles apportées aux problèmes identifiés.

Cette approche est celle retenue par la plupart des pays qui se sont dotés d'une stratégie nationale de développement durable.

B - L'approche par capitaux

Dans le cadre de cette approche, l'évaluation des progrès en matière de développement durable est fondée sur le suivi à long terme d'indicateurs de bilan des différentes formes de richesses dont dispose la société pour assurer sa prospérité et son bien-être actuel et futur. Elle fait partie des systèmes d'indicateurs adoptés par la Norvège, la Belgique et la Suisse.

Elle met l'accent sur la mesure des stocks des différents types de capitaux, d'éléments d'actifs ou de patrimoines nationaux (humain, social, financier, produit et naturel). Les mesures servent à témoigner que la société exploite ou gère ces différentes formes de richesse de manière à assurer leur préservation et leur croissance à long terme, au profit des générations actuelles et futures.

Selon cette approche, un développement durable peut prétendre au maintien à long terme du bien-être de tous les membres de la société, donc des individus. Il ne doit pas se faire au détriment du bien-être des générations futures. Le maintien et l'amélioration du bien-être sont au cœur de cette vision d'un développement durable.

Ce bien-être résulte de la consommation d'une gamme élargie de biens et de services. De plus, cette consommation doit être perçue dans son sens le plus large pour inclure notamment les aspects intangibles comme les services issus d'un milieu collectif ou le plaisir que procure la vue d'un paysage.

Cette approche repose sur une vision à très long terme du développement durable où le bien-être peut continuer de croître. La possibilité de consommation, dans son sens large, y est garantie par l'existence et la préservation de la richesse collective dont dispose la société, et ce, sous toutes ses formes. Ainsi, la stabilité ou la croissance des capitaux disponibles par habitant est une condition nécessaire à un développement durable; l'inverse garantit son impossibilité. C'est ainsi que l'approche par capitaux permet de veiller à ce que la consommation contribuant au bien-être ne se fait pas par un épuisement de ses capitaux.

De même, l'approche par capitaux assure que la consommation procurant le bien-être ne s'effectue pas en deçà des seuils critiques qui pourraient compromettre la valeur fondamentale de certains capitaux. Un développement durable permet de veiller à ce que la consommation des services écologiques issus des capitaux dits « critiques » (climat stable, air sain, eau potable, diversité biologique, etc.) ne s'effectue pas en deçà des seuils critiques qui pourraient compromettre le support à la vie.

L'approche par capitaux s'inscrit dans la perspective d'un legs à long terme aux générations qui suivent en plus de constituer une réserve de ressources permettant aux générations actuelles d'assurer leur bien-être.

C- L'approche par indices (indicateurs synthétiques ou composites)

Contrairement aux indicateurs de base qui servent à mesurer le plus objectivement possible une dimension propre d'un phénomène parfois complexe, de manière à limiter au maximum la latitude d'interprétation du résultat ainsi mesuré, les indices synthétiques cherchent à agréger le maximum d'information sous une seule métrique, ou échelle de mesure.

« En complément des indicateurs élémentaires rendant compte des divers aspects du développement durable, il existe une forte demande d'indicateurs synthétiques. Cette demande s'explique en général par le besoin de disposer d'une information simple, facile à retenir ou à communiquer et qui permet de faire des comparaisons ou d'établir

des palmarès entre pays et régions. Les indicateurs composites tentent de rendre compte par un chiffre unique des performances économiques, sociales et environnementales d'un territoire en agrégeant des éléments hétérogènes. L'indicateur de développement humain qui veut refléter les différentes dimensions du bien-être d'un pays est sans doute l'indicateur composite le plus connu et le plus ancien.⁸ Par contre, il ne tient pas compte de la dimension environnementale. D'un autre côté, l'empreinte écologique⁹ à connotation purement environnementale, recourt à des facteurs d'équivalence pour mesurer la surface biologique nécessaire à la survie d'une population donnée. »¹⁰ De même, des universitaires, notamment canadiens, cherchent également à développer des indices du bonheur et du bien-être.

En résumé, les indices (indicateurs composites, indicateurs synthétiques, etc.) obtenus par l'agrégation d'indicateurs élémentaires ont par nature une forte vertu pédagogique. Ils peuvent illustrer certaines des problématiques du développement durable mais au prix d'hypothèses fortement simplificatrices et de leur caractère arbitraire. Au cours des années, plusieurs indices ont été proposés pour traduire la durabilité du développement des pays¹¹.

Aucun État n'a retenu un indice comme indicateur de développement durable. Seuls quelques États ont inscrit un indice à l'intérieur de leur jeu complet de mesures et d'indicateurs de leur démarche de développement durable.

⁸ L'indice de développement humain (IDH) est un indice composite développé par le Programme des Nations Unies pour le développement. Il est calculé par la moyenne de trois autres indices quantifiant la santé/longévité, le savoir ou niveau d'éducation et le niveau de vie. En 2005, le Canada se classait quatrième à l'échelle mondiale (0.961), où l'Islande et la Norvège occupaient ex-aequo le premier rang (0.968) et le Sierra Leone le 177^e rang (0.336).

⁹ Ce concept dont plusieurs définitions existent a été popularisé par le Fonds mondial pour la nature. Exprimée en hectares, par année, par personnes ou nation, l'empreinte écologique est la portion de la terre nécessaire pour assumer notre subsistance et absorber les déchets que nous produisons. Les éléments de mesure sont variés et ne font pas consensus.

¹⁰ L'économie française, édition 2008 - Dossier : Les indicateurs de développement durable.

¹¹ Voir la synthèse proposée par le Fonds mondial pour la nature sur les indicateurs agrégés : [WWF. Newsletter empreinte écologique – Dossier spécial sur les indicateurs de développement durable, No 2, novembre 2007.](#)

DES EXPERTS À L'ŒUVRE POUR GUIDER LE QUÉBEC

De nombreux travaux ont donc été menés à l'échelle internationale, particulièrement depuis le Sommet de Rio en 1992 qui a alors adopté l'Agenda 21, dont le chapitre 40 invite les pays à élaborer des indicateurs pour mesurer les progrès en matière de développement durable.

La grande diversité des expériences menées et la variabilité des résultats préoccupent les États et les organisations internationales. C'est pourquoi, au cours des deux dernières années, un groupe de travail conjoint (Nations Unies, OCDE, Eurostat) sur les statistiques pour un développement durable a été mandaté pour élaborer une liste minimale d'indicateurs de développement durable plus particulièrement pour faciliter les comparaisons entre les États.

Ces travaux visent notamment à guider les statisticiens de tous les États en clarifiant les concepts de la mesure du développement durable. Le Québec suit de près les travaux de ce groupe qui est d'ailleurs présidé par Statistique Canada.

Après avoir comparé les avantages et les inconvénients des approches, dont plus particulièrement celles par objectifs et par capitaux, ces experts viennent de proposer une liste initiale d'indicateurs de développement durable destinés à faciliter les comparaisons internationales et basés sur l'approche par capitaux.

Ils ont notamment exploré les travaux qui seront nécessaires pour raffermir cette approche, particulièrement la mesure du bien-être, les indicateurs requis pour mesurer les capitaux « critiques » et ceux pour mieux circonscrire le capital social.

Les travaux pilotés par l'OCDE et les Nations Unies sur l'approche par capitaux pour mesurer le développement durable s'appuient sur une vision d'un développement dont le caractère « durable » garantit que la richesse nationale par habitant ne diminuera pas dans le temps. Ce faisant, les sources de cette richesse, c'est-à-dire les stocks de capital humain, social, produit, financier et naturel sont remplacées ou conservées.

Cette approche semble particulièrement bien adaptée à un suivi à moyen et long termes des progrès du Québec en matière de développement durable.

L'approche par capitaux recommandée par les experts internationaux est intéressante pour le Québec par la garantie de pérennité qu'elle permet d'espérer. Les travaux antérieurs constituent une garantie de succès. Ces travaux s'inscrivent en effet dans la continuité de ceux menés par la Commission de statistique de l'ONU pour tenir compte des ressources naturelles dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Ces travaux ont conduit à la fin des années 1980 au Système de comptabilité écologique et économique intégrée¹² qui vient modifier le SCN de manière à ce qu'il tienne compte des valeurs environnementales. Des travaux similaires ont permis l'adoption par les Nations Unies en 2003 d'un système des comptes de l'environnement. C'est dans la foulée de ces exercices que des travaux conceptuels se poursuivent, entre autres à l'échelle canadienne, afin d'intégrer les éléments de la richesse humaine, sociale et institutionnelle dans les statistiques nationales officielles.

LEÇONS À TIRER DE CE QUI SE FAIT AILLEURS

L'analyse des systèmes consultés inspire au Québec les leçons suivantes :

- Le système doit être perçu comme un ensemble cohérent dont le vocabulaire est uniformisé afin d'éviter la confusion, l'interprétation et l'utilisation inappropriée de l'information.
- Pour chaque jeu d'indicateurs (dans le présent document, cela réfère à différents niveaux d'indicateurs), la finalité ou le besoin à combler (information, sensibilisation, évaluation, allocation des ressources, comparaison, aide à la décision, etc.), de même que le client prioritaire, devraient être précisés au préalable pour faciliter la crédibilité du système auprès de l'opinion publique.
- Un nombre réduit d'indicateurs facilite la communication et la compréhension des résultats. Au niveau supérieur, il faudrait privilégier des indicateurs transversaux résultant du lien entre plusieurs dimensions.
- Chaque jeu d'indicateurs forme un tout composé d'indicateurs, dont chacun révèle de l'information importante et distincte. Aucun indicateur pris isolément n'expose l'état ou ne résume parfaitement l'évolution d'une question complexe, comme entre autres, la pauvreté ou la biodiversité.

¹² Nations Unies, 2001. Comptabilité environnementale et économique intégrée. Manuel des opérations. Études méthodologiques N° 78. (Voir : ONU, 1994. CEEI, Version intérimaire. Études méthodologiques N° 61.)

- Les indicateurs doivent être perçus pour ce qu'ils sont, soit des informations ou des données objectives sélectionnées pour leur représentativité des tendances observables pour un ensemble de dimensions corrélées. Par exemple, les composantes du smog urbain sont toutes corrélées. Il suffit de mesurer un seul composant chimique pour avoir une bonne idée de la tendance de l'ensemble¹³, ce qui permet de maximiser l'information obtenue au moindre coût. Les travaux de l'OCDE (2005) sur les indicateurs alternatifs du bien-être tendent à démontrer que les raffinements obtenus à grands coûts apportent souvent une information supplémentaire marginale, non significative, par rapport aux indicateurs traditionnels comme le PIB ou l'espérance de vie.

La contribution de chaque indicateur à l'ensemble du système doit aussi être évaluée. L'indicateur devrait refléter une dimension unique, relativement indépendante et complémentaire par rapport aux autres indicateurs retenus. Idéalement, l'indicateur devrait rallier et faire consensus auprès des utilisateurs et conserver un sens à différentes échelles spatiales ou temporelles. Le caractère transversal de l'indicateur, c'est-à-dire lorsqu'il touche les trois dimensions du développement durable, peut aussi être un atout dans certains cas compte tenu du fait qu'il permet alors de tenir compte de l'interrelation entre les dimensions de la démarche de développement durable.

Par ailleurs, les indicateurs quantitatifs sont privilégiés parce qu'ils permettent plus aisément l'agrégation de l'information et la comparaison entre les juridictions et dans le temps.

SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS MENÉES AU QUÉBEC ET PREMIER AVIS DES PRATICIENS

Les consultations publiques menées préalablement à l'adoption de la Loi sur le développement durable et de la Stratégie gouvernementale de développement

¹³ Si un descripteur est corrélé à 100 % avec un ou plusieurs autres descripteurs, il ne véhicule aucune information supplémentaire. Il est donc superflu. Le smog illustre ce principe. Il est loisible d'en mesurer différentes composantes, particules fines, NO_x, SO₂, O₃, etc., qui sont toutes corrélées, mais il suffit de mesurer un seul composant pour avoir une bonne idée de la tendance de l'ensemble. L'indicateur retenu devrait être le plus facile à mesurer.

durable 2008-2013 ont permis, en 2005 et en 2007, à une centaine d'organisations de préciser leur vision et d'exprimer leurs préoccupations en matière d'indicateurs de développement durable.

De plus, en juin 2006, dans le cadre d'un atelier de travail, plusieurs intervenants québécois et étrangers ont tenté de circonscrire les conditions de réussite et les difficultés vécues dans la mise en œuvre de systèmes d'indicateurs de développement durable.

Les diverses leçons et apprentissages tirés de ces travaux peuvent se résumer par la nécessité de demeurer modeste quant aux attentes et de rechercher la cohérence, la qualité, la simplicité et l'efficacité.

Synthèse des commentaires des consultations de 2005

Pas moins de 84 intervenants ont émis des recommandations relatives aux indicateurs lors de la tournée de consultation sur le Plan de développement durable du Québec, qui s'est déroulée du 17 février au 17 mai 2005, tandis que 18 des 30 représentants de la société invités aux audiences de la Commission parlementaire sur le projet de loi sur le développement durable, à l'automne 2005, ont abordé cette question.

Les participants à la tournée ministérielle sur le Plan de développement durable ont exprimé le souhait que le système d'indicateurs fasse l'objet de consultations auprès d'experts et de la population. Parmi les autres préoccupations soulevées, on note la recherche de cohérence, la prise en compte des réalités régionales ou sectorielles, la comparabilité avec d'autres administrations, la fiabilité et la clarté des indicateurs sélectionnés. Plusieurs ont suggéré le recours à un système hiérarchisé d'indicateurs comprenant des indicateurs globaux de développement durable et des indicateurs de suivi de la performance gouvernementale.

Lors de la Commission parlementaire sur la *Loi sur le développement durable*, outre certaines recommandations d'indicateurs très spécifiques touchant des thèmes pointus, les interventions ont porté sur la participation de la société civile aux processus d'élaboration et de sélection des indicateurs et sur le recours à des experts

externes pour appuyer le gouvernement dans sa démarche. Plusieurs organisations ont offert leur collaboration au développement des indicateurs.

Synthèse des commentaires des consultations de 2007

La consultation publique, ainsi que la commission parlementaire sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable tenues à l'automne 2007, ont été des occasions pour de nombreux groupes, institutions et personnes, d'aborder le thème des outils de mesure des résultats de la démarche québécoise de développement. Pas moins d'une quarantaine d'intervenants ont énoncé des préoccupations et, dans certains cas, offert leur collaboration pour la sélection ou le développement d'indicateurs propres à leur champ d'activité.

Plusieurs intervenants ont senti le besoin de rappeler des règles qui leur apparaissaient importantes en matière d'indicateurs de développement durable, notamment celles de privilégier les indicateurs d'effet contrairement à des indicateurs de nature plus administrative, d'y associer des cibles précises et qui sont définies dans le temps, si possible à court, moyen et long termes, d'en attribuer la responsabilité à un intervenant précis, de s'en tenir à une courte liste, de privilégier des indicateurs comparables à l'échelle internationale et applicables à l'échelle régionale.

D'autres ont réitéré le souhait qu'un aspect particulier soit inclus à la liste d'indicateurs, notamment : éducation, paramètres socio-sanitaires, droit du travail, capacité de support des écosystèmes, qualité des eaux de surface, patrimoine naturel urbain, nombre d'inspections, implication citoyenne, progrès sociaux, équité intergénérationnelle, bien-être économique réel, bien-être physique, bien-être psychologique, bien-être spirituel, etc.

Enfin, un certain nombre de commentaires ont porté sur la démarche de sélection et d'adoption des indicateurs en souhaitant, notamment, qu'on utilise les indicateurs existants, que les délais de consultation soient suffisants, que les indicateurs soient en lien avec les principes, que les objectifs soient précisés, que l'on prenne appui sur les travaux menés par les chercheurs universitaires, les autorités locales et régionales, ainsi que les groupes populaires.

Un premier avis de praticiens québécois et étrangers ¹⁴

Le MDDEP, en collaboration avec l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval, a donné suite aux vœux d'associer des praticiens indépendants à la réflexion sur les indicateurs, en organisant un premier atelier sur les indicateurs de développement durable en juin 2006. Cet atelier, qui regroupait une quarantaine de participants du monde universitaire, municipal et des gouvernements, avait pour objectifs :

- 1) d'identifier les écueils à éviter lors de la sélection et de l'élaboration d'indicateurs de développement durable;
- 2) de partager les leçons apprises de la pratique ailleurs au Québec et à l'étranger.

De nombreux constats abordés aux sections précédentes ont également émergé lors des présentations et des périodes de discussions qui se sont déroulées lors de cet atelier. L'exercice a démontré que l'enthousiasme des premiers jours est rapidement mis à l'épreuve, principalement lorsque vient le temps de clarifier les objectifs et de recueillir les données pertinentes. Il a été fait mention, entre autres, du problème de l'entretien et de la mise à jour des sources de données, de la nécessité de tenir compte des besoins des utilisateurs et de la nécessité de communiquer les résultats pour maintenir la crédibilité et l'intérêt à l'égard des indicateurs. Les praticiens ont souligné l'effet mirage que peut représenter l'accès à des données produites à d'autres fins et la tentation de rechercher l'exhaustivité donnant ainsi lieu à la sélection d'une liste interminable d'indicateurs. Une telle exhaustivité risque de produire un effet répulsif tant auprès de ceux ayant la tâche d'alimenter les indicateurs, que pour la clientèle à qui s'adresse l'information compilée sous forme d'indicateurs.

Les constats de cet atelier, tout comme ceux des autres consultations ont par la suite alimentés les travaux qui ont permis d'élaborer le système d'indicateurs de développement durable. Ces « Travaux réalisés et en cours » sont présentés au début du présent document.

¹⁴ Bureau de coordination du développement durable et Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société, Juin 2007: [Rapport synthèse de l'atelier de réflexion et d'échange sur les indicateurs de développement durable](#) tenu le 1^{er} juin 2006. 15 pages.

La première liste québécoise des indicateurs de développement durable

L'analyse des expériences des nombreux États qui se sont donné des indicateurs de développement durable au cours des quinze dernières années dicte une approche en mode apprentissage.

En effet, la majorité des systèmes d'indicateurs de développement durable dans le monde n'ont pas pu être menés à terme tels qu'ils avaient été initialement conçus. Ils ont plutôt dû être révisés en profondeur à une ou plusieurs reprises au cours des années subséquentes réduisant d'autant leur capacité de suivre les tendances dans le temps.

Le Québec doit profiter de ces expériences pour faire en sorte que sa première liste des indicateurs de développement durable pourra évoluer et être bonifiée sans être remise en cause au cours de sa première génération (cinq ans).

LE CHOIX D'UNE APPROCHE EN MATIÈRE DE PREMIÈRE LISTE DES INDICATEURS POUR MESURER LE PROGRÈS DE LA DÉMARCHE

Les indicateurs de développement durable doivent permettre d'apprécier si le développement du Québec est durable ou s'il y tend.

Plus de 80 États ont adopté des stratégies nationales de développement durable. Lorsqu'ils ont choisi de les mesurer, la majorité des États ont opté pour l'approche « par objectif », également connue comme la *mesure de politiques* (policy based).

Toutefois, bien que la majorité des États ait au fil des ans utilisé principalement l'approche par objectif, les récents travaux menés par les grandes organisations

internationales (ONU¹⁵, OCDE¹⁶, Union économique européenne (UÉE), Banque mondiale, UNESCO, EuroStat, Banque interaméricaine de développement, agences gouvernementales, etc.), notamment pour relever l'inventaire des dimensions autres que la seule dimension économique, font valoir que l'approche « par capitaux » constitue le cadre de référence le plus approprié pour mesurer le développement durable en raison de son caractère pérenne (au-delà des préférences politiques) et exhaustif (toutes les dimensions étant prises en compte).

Par exemple, il est maintenant courant de parler du capital social lorsqu'il est question de mesurer l'action collective, l'intégration et la cohésion sociale ou encore le potentiel des réseaux sociaux. Il en va de même pour le capital naturel où l'on cherche à définir la valeur d'un écosystème.

L'examen des systèmes d'indicateurs utilisés par les États ainsi que celui des travaux menés par des organisations internationales (ONU, OCDE, Eurostat, etc.) encouragent donc le Québec à recourir de façon complémentaire aux deux approches que sont celle par capitaux et celle par objectifs.

Comme la majorité des autres États, et suite à la consultation menée en 2007, dont particulièrement les travaux en commission parlementaire sur la stratégie, l'approche « par objectifs » a été retenue pour mesurer et suivre l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale québécoise.

L'approche « par capitaux » s'avère, dans ce contexte, fort pertinente pour le Québec vu l'obligation qui lui est faite par la Loi de se donner des indicateurs de mesure du progrès de la société dans sa démarche de développement durable. La Norvège, la Suisse et la Belgique ont également fait ce choix.

La mesure par capitaux identifie les différentes formes de richesses dont dispose la société québécoise pour assurer sa prospérité et son bien-être actuels, de même que ceux des prochaines générations. **Elle mesure les richesses que l'on veut léguer aux générations futures. C'est le sens même de la définition de développement durable adoptée par la Loi.**

¹⁵ Institut international du développement durable, 2005. [Sustainable development indicators – Proposals for the way forward](#), For the UN Division for Sustainable Development.

¹⁶ OCDE, 2006. [Mesurer le développement durable. Cahiers Statistiques](#).

L'approche par capitaux

L'approche par capitaux¹⁷ proposée par les experts internationaux élargit le concept des capitaux emprunté du domaine de l'économie pour faire le suivi du développement durable.

Dans la perspective globale de l'approche par capitaux, qui prend en compte la consommation de biens et de services dans son sens le plus large, l'ensemble des richesses d'une société comprend 5 stocks individuels :

- ✓ le **capital financier** comme les actions, les monnaies, les dépôts, ...;
- ✓ le **capital produit** comme la machinerie, les édifices, les télécommunications et les autres types d'infrastructures;
- ✓ le **capital naturel**, notamment sous la forme des ressources naturelles, du sol et des écosystèmes produisant des services comme l'absorption des déchets;
- ✓ le **capital humain** sous la forme d'une main-d'oeuvre éduquée et en santé; et
- ✓ le **capital social** sous la forme d'institutions et de réseaux sociaux.

Une description de ces différentes formes de capitaux est présentée au Tableau 5.

Toutes ces formes de capitaux ne sont pas également interprétées. Par exemple, le capital social, le moins bien étudié des cinq dans le monde, demeure un concept dont la définition et l'amplitude restent à préciser, même à l'échelle internationale.

Idéalement, les capitaux se mesurent sous forme de « stocks », c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui les composent, ce concept étant inspiré et adapté de l'approche économique qui mesure les quantités qu'on peut inventorier ou conserver pour utilisation future de matières, de marchandises, de produits ou d'éléments propres à chaque capital.

Un stock peut s'enrichir, s'appauvrir ou ne pas varier.

¹⁷ Report on measuring sustainable development- Statistics for sustainable development - Commonalities between current practice and theory. Conseil économique et social, Organisation des Nations Unies, 9 May 2008.

LA PROPOSITION QUÉBÉCOISE

Dans la proposition québécoise, pour chacun des cinq types de capital, une courte liste de dimensions incontournables a été dressée à partir de la littérature et après des discussions avec de nombreux partenaires, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, afin d'orienter l'identification des meilleurs indicateurs disponibles. Ces dimensions sont :

- Dans le cas du capital humain, la population active, la population en santé et la population scolarisée.
- Dans le cas du capital social, le sentiment d'appartenance, la participation civique, l'équité et le développement culturel.
- Dans le cas du capital produit, les infrastructures et la machinerie, ainsi que les immeubles.
- Dans le cas du capital financier, les actifs des ménages et les actifs du gouvernement québécois.
- Dans le cas du capital naturel, la biodiversité, le territoire agricole et acéricole, la forêt, l'eau de surface, la qualité de l'air et le climat.

D'autres dimensions ont suscité un intérêt lors des discussions qui ont permis d'élaborer la proposition de la première liste des indicateurs de développement durable. Elles ne font pas partie de la proposition de départ retenue pour la consultation publique parce qu'il n'était pas possible d'identifier d'indicateur suffisamment robuste au sens des règles statistiques et déjà disponible. C'est notamment le cas :

- De la dimension « institutions » qui permettrait de mieux refléter la valeur du capital social, les institutions constituant un ciment des valeurs de la société. Par exemple, les travaux internationaux (ONU, OCDE), proposent un indicateur sur la confiance et l'adhésion à des normes communes.
- De la dimension « actifs des entreprises privées » qui compléterait l'estimation de la valeur du capital financier québécois, les données n'étant pas disponibles à l'échelle québécoise.
- De la dimension « eaux souterraines » qui compléterait l'évaluation de la valeur du capital naturel, qui fera l'objet de travaux par le nouveau Bureau des connaissances sur l'eau.

- De la dimension « ressources minérales » dont les stocks demeurent difficiles à évaluer.

Les premiers pas du Québec dans cette démarche d'élaboration d'indicateurs par capitaux se limiteront aux différentes formes de capitaux et ne prendront pas directement en compte comme, par exemple la Belgique, les flux entre ces capitaux, c'est-à-dire les facteurs qui les font varier dans le temps.

En effet, la particularité du système québécois qui mesure non seulement les progrès de la société, mais ceux de sa stratégie nationale lui permet de largement prendre en compte ces flux par les éléments de mesure des objectifs de la stratégie gouvernementale. Des exemples de cette mesure parallèle des flux sont précisés dans le tableau d'indicateurs de développement durable (Tableau 6) soumis à la consultation publique.

Les organismes internationaux cherchent à attribuer une valeur monétaire aux capitaux. Ils savent déjà qu'ils ne pourront pas le faire pour certains capitaux qualifiés de « critiques » (climat stable, air sain, eau potable, diversité biologique, etc.) pour lesquels il n'existe aucun outil consensuel de mesure qui permet d'en apprécier la valeur monétaire.

L'approche retenue pour les indicateurs québécois ne cherchera pas à attribuer de valeur monétaire aux capitaux, car les outils de mesure possibles ne font pas consensus ou ne sont pas disponibles. Les indicateurs retenus pour la première liste sont plutôt choisis pour leur capacité d'évoluer dans le temps à un rythme présumé similaire à l'évolution de l'ensemble du capital où il s'inscrit.

Cette approche permettra dans un premier temps de satisfaire aux besoins d'information et d'innovation qui caractérisent la démarche, tout en minimisant les efforts requis initialement et les risques en permettant une **période d'apprentissage** du système québécois proposé.

Le Tableau 6 décrit chacun des cinq formes de capitaux constituant la richesse de la société québécoise.

La première liste des indicateurs de développement durable pour le Québec est présentée sous forme de cinq (5) capitaux qui se déclinent en 17 dimensions.

Pour chacune de ces dimensions, un seul indicateur, représentatif de la tendance réelle du stock est choisi pour un total de 17 indicateurs de développement durable.

La liste des 5 capitaux proposés (humain, social, produit, financier et naturel) est identique à celle proposée dans le « Report on measuring sustainable development, Joint UNECE/OECD/Eurostat Working Group on Statistics for Sustainable Development », mai 2008.

Notons toutefois que ce système ne propose pas de dimensions. Il suggère en tout 15 indicateurs plutôt que les 17 proposés dans le présent document de consultation et il tente de leur donner une valeur monétaire.

D'intenses travaux complémentaires seront menés par ces organisations (ONU, OCDE, Eurostat) au cours des prochaines années pour les compléter.

Tableau 6 Formes de capitaux constituant la richesse de la société québécoise.

FORMES DE CAPITAUX	DESCRIPTION
Capital humain	<p>Le capital humain correspond aux connaissances, aux habiletés, aux compétences et aux attributs des individus qui facilitent la création du bien-être personnel, social et économique, donc à une main-d'œuvre éduquée et en santé. Il s'agit donc de l'ensemble des conditions caractérisant les individus d'une société et qui déterminent, en partie, sa capacité à produire.</p> <p>L'amélioration du capital humain constitue l'objectif principal de la démarche de développement durable et une condition essentielle pour sa poursuite, notamment par la croissance des capacités d'innovation et d'engagement des personnes.</p>
Capital social	<p>Le capital social correspond aux réseaux, aux normes et aux valeurs partagées garantissant la cohésion sociale et la maintenance des systèmes culturels ainsi qu'aux apprentissages qui facilitent la coopération à l'intérieur des groupes et entre ceux-ci.</p> <p>L'expression « capital social » est utilisée par analogie avec d'autres formes de capital économique. Elle renvoie directement au concept de « cohésion sociale ».</p> <p>Le capital social réfère aussi, au sens institutionnel, à l'organisation de la société civile (associations, organisations non gouvernementales (ONG)), en dehors des institutions étatiques proprement dites.</p> <p>Le capital social permet d'entreprendre collectivement des actions dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale qui caractérisent une démarche de développement durable.</p>
Capital produit	<p>Le capital produit correspond aux éléments d'actifs utilisés dans les processus de production et qui ont une durée de vie supérieure à un an. Certains sont tangibles (machinerie, bâtiments, infrastructures, ...) et d'autres sont intangibles (logiciels, œuvres artistiques, RD, ...). Il inclut également les inventaires et les objets de valeur (bijoux, antiquités, ...).</p> <p>La satisfaction des besoins des générations actuelles et futures étant inhérente au concept et à la démarche de développement durable, le capital produit est nécessaire en tant que capacité matérielle à y répondre en matière de production de biens et de services.</p>
Capital financier	<p>Le capital financier correspond à la monnaie et aux divers dépôts bancaires, aux actions et obligations, produits dérivés, comptes à recevoir, fonds de pension et réserves pour les assurances.</p> <p>Dans une démarche de développement durable, le capital financier est incontournable pour les moyens de production de biens et de services qu'il permet de mettre en œuvre au profit du progrès social et du respect de l'environnement.</p>
Capital naturel	<p>Le capital naturel correspond aux ressources renouvelables et non renouvelables, au sol et aux écosystèmes. Les ressources naturelles telles que les minéraux, plantes, animaux, air, eau ou pétrole présentes dans la biosphère terrestre, de même que les écosystèmes, sont vues comme un moyen de production d'oxygène, de filtration de l'eau, de prévention de l'érosion ou comme fournisseur d'autres services naturels ou pour les écosystèmes.</p> <p>Le capital naturel est alors équivalent à un stock capable de délivrer un flux de biens et de services dans le temps. Il est généralement considéré comme des stocks finis de capitaux, non directement reproductibles par les moyens humains, cet aspect devant toutefois être relativisé dans le cas de ressources renouvelables, particulièrement celles pour lesquelles l'intervention humaine peut influencer la croissance.</p>

PRENDRE EN COMPTE LES FLUX ET LES DÉBORDEMENTS TERRITORIAUX

L'approche par capitaux vise à compléter les outils de mesure du développement qui sont mieux connus, pour apprendre à mesurer l'aspect « durable » du développement. Par leur caractère qui privilégie le partage et la bonification des richesses ou du patrimoine, ils se veulent mobilisateurs.

Certains aspects demeurent néanmoins non résolus dont la prise en compte des flux et des débordements externes (hors territoire).

Rendre les flux plus visibles

Alors que les capitaux représentent l'état d'un stock (d'une richesse, d'un patrimoine, etc.) à un moment donné, la variation de leur état entre deux moments de mesure de cet état est proportionnelle aux phénomènes ou aux événements qui les influencent directement, c'est-à-dire les « flux ». Ces flux doivent idéalement être rendus visibles pour comprendre ces variations.

La « première liste » des indicateurs de développement durable ne cherche toutefois pas à comptabiliser ces flux vu la complexité de l'exercice.

Toutefois, ceux-ci seront, toutes les fois où la situation le permettra, pris en compte ou mis en lumière par les indicateurs de suivi de la stratégie qui notamment suivent les résultats de l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale.

Les limites du cadre géographique québécois

Il serait également souhaitable que l'inventaire des capitaux tienne compte de l'impact de notre consommation ou de nos activités sur les territoires à l'extérieur du Québec. Ce qu'on peut qualifier de « débordements externes » des activités québécoises n'est effectivement pas sans intérêt, tout comme les débordements externes causés par les activités des autres territoires sur le Québec.

C'est notamment le cas des émissions atmosphériques qui ne sont pas influencées par les frontières géographiques, mais également des questions comme l'entrée et la sortie de personnes scolarisées, le transfert de ressources humaines et financières associé à l'immigration, les impacts sur la qualité des emplois associés à des questions comme la délocalisation ou la fabrication à l'étranger, etc. Il faut toutefois tenir compte du fait que l'effet de ces débordements est fort différent selon qu'ils proviennent ou qu'ils se font vers des États développés ou en développement.

Le Québec n'est pas un État isolé, pas plus que les autres États. S'il peut être important de contrôler les externalités induites par nos propres actions, on doit noter toutefois qu'aucun État n'a encore intégré de façon satisfaisante la question des effets de débordement dans ses indicateurs de développement durable.

Les travaux internationaux, particulièrement ceux menés par l'OCDE, les Nations Unies et Eurostat depuis quelques années, prônent toutefois que par l'adoption d'une approche commune (celle des capitaux), on permet une comparabilité des outils de mesure et des données créant ainsi des conditions propices à une prise en compte effective de ces effets.

Ces travaux sont basés notamment sur la présomption que l'approche par capitaux a la capacité d'être mesurée à plusieurs niveaux, qu'elle vise entre autres à responsabiliser les personnes et les États à leur espace géographique.

Le Québec entend suivre de près les travaux intensifs menés à l'échelle internationale. Ces travaux lui permettront d'ajuster progressivement l'approche par capitaux tout en développant sa propre expertise. Des relations étroites convenues avec Statistique Canada qui dirige certains travaux internationaux en matière d'indicateurs de capitaux permettront à la fois de réagir rapidement et d'influencer concrètement ces travaux.

Les mécanismes d'évolution et de bonification des indicateurs de développement durable qui suivent permettront d'enrichir le système québécois de nature progressive sans mettre en péril son intégrité. Ils se feront en concertation avec les intervenants sociaux concernés, tout en prenant le temps d'achever une phase d'apprentissage essentielle.

RÈGLES D'ÉLABORATION DE LA PREMIÈRE LISTE DES INDICATEURS

L'examen des systèmes d'indicateurs révèle que parmi la panoplie de critères utilisés pour la sélection des indicateurs, les plus fréquemment retenus sont :

- la pertinence stratégique (par rapport à son influence sur les décisions);
- le sens univoque des variations observées (en lien avec un développement durable);
- l'utilité pour les usagers (selon la finalité recherchée);
- la validité (les variations observées sont en lien avec le paramètre étudié);
- la fiabilité des données (les résultats sont justes, précis et robustes);
- la disponibilité des données en temps opportun (et mises à jour régulièrement);
- l'accessibilité des données (à un coût raisonnable);
- la sensibilité (témoin de variations de faible intensité mais significatives);
- la simplicité (livre un message facilement intelligible);
- la comparabilité (dans le temps et par rapport à d'autres juridictions);
- l'adaptabilité (dans le contexte d'un système qui évolue dans le temps);
- l'indépendance aux interférences (en amont et en aval).

Ces critères décrivent l'indicateur « idéal ». Dans la pratique, ils ne peuvent pas tous être atteints et d'ailleurs, aucun État ne tente de le faire.

Bien que de nombreux critères de choix des indicateurs de la première liste puissent donc être invoqués, les mécanismes de suivi et les indicateurs de la démarche québécoise de développement durable, pour leur première génération, s'appuient essentiellement sur les sept critères suivants :

- ✓ **La disponibilité** : pour être retenu au départ, un indicateur doit déjà exister ou pouvoir être rendu opérationnel immédiatement sans travaux supplémentaires. Inspiré de l'apprentissage vécu et des leçons apprises par de nombreux autres États, l'objectif est de disposer dès le départ d'une année de référence et donc d'un portrait initial.
- ✓ **La parcimonie** : les règles statistiques nous apprennent que plus le nombre de données ou d'indicateurs est élevé, plus les interprétations des résultats peuvent varier. Inversement, un plus petit nombre d'indicateurs limite

généralement la variation des interprétations et est davantage éclairant pour ceux qui doivent l'interpréter. La recherche du sens univoque d'un indicateur permet de choisir entre plusieurs indicateurs qui peuvent refléter une même réalité, tout en limitant leur nombre, et ce sans nuire à la signification des résultats qu'ils reflètent.

- ✓ **La simplicité des mécanismes** : les efforts des ministères et organismes doivent être prioritairement dirigés vers la réalisation d'actions plutôt qu'à alimenter la reddition de comptes. Pour y arriver, tout au moins initialement, la simplicité doit prévaloir dans le nombre de données ou d'informations demandées, dans la fréquence de transmission, dans la forme demandée et dans la capacité d'agrégation des informations et données transmises par chacun.
- ✓ **La représentativité** : rares seront les indicateurs qui refléteront pleinement l'atteinte des réalités (objectifs gouvernementaux, capitaux) auxquelles ils sont associés. Ils doivent permettre de déceler les tendances, de voir les changements d'état sans nécessairement prétendre mesurer l'objectif. Ils doivent donc être pertinents et sensibles.
- ✓ **La déclinaison** : idéalement, tel que nous y invitent les organisations internationales comme l'OCDE, toutes les fois où la situation le permet, les indicateurs doivent pouvoir démontrer les différences selon les sexes, selon les régions et être exprimables sous forme de ratios par rapport à la population et par rapport au PIB.
- ✓ **La fiabilité** : des mécanismes garantissant la disponibilité, la fiabilité et la rigueur des données sont nécessaires pour notamment connaître à l'avance la source des données et leur qualité, l'interprétation usuelle de ces données et les organisations qui peuvent garantir à la fois l'approvisionnement et l'interprétation de ces données.
- ✓ **L'adaptabilité** : la sélection initiale des indicateurs doit permettre de la bonifier lorsque de nouveaux indicateurs plus performants sont rendus disponibles. Le critère de parcimonie est ici particulièrement important, car il permet de limiter les risques d'abandonner en cours de route des instruments de mesure, mettant en péril les séries chronologiques et donc le suivi de l'atteinte des résultats.

DES INDICATEURS ÉVOLUTIFS DÉFINIS EN CONCERTATION

Le développement des indicateurs de la première liste doit suivre une démarche d'ensemble planifiée, en raison notamment du nombre d'intervenants concernés, de la complexité de la démarche de développement durable, des interrelations existantes entre les niveaux de suivi, des prescriptions légales, des précisions apportées par la stratégie gouvernementale, ainsi que de la volonté de transparence de ce processus exprimée par de nombreux partenaires.

Les quatre mots d'ordre sont « **transparence** », « **modestie** », « **cohérence** » et « **amélioration continue** » :

- ✓ **transparence**, parce que c'est là l'essentiel même de la démarche de développement durable qui demande d'associer les individus et les organisations qui sont interpellés par les décisions et l'impact de ces décisions;
- ✓ **modestie**, parce qu'on ne doit pas espérer que ce premier apprentissage donnera des résultats structurants souhaités immédiatement et parce qu'il vaut mieux avoir une vision claire d'où on veut aller, tout en posant des gestes significatifs, mais un à la fois;
- ✓ **cohérence**, parce que c'est là un des objectifs premiers de la Loi et de la démarche québécoise de développement durable. Il ne faut pas négliger les difficultés associées à ce premier exercice, notamment le peu de modèles de réussites dans le monde pour nous inspirer.
- ✓ **amélioration continue** parce que la Loi donne l'occasion d'enrichir et de bonifier les indicateurs et que l'apprentissage de même que les nouvelles occasions, pourraient nous aider à réussir là ou beaucoup ont dû recommencer parce qu'ils s'étaient donné des objectifs probablement trop ambitieux au départ.

Il serait illusoire de penser que le développement et la gestion du système d'indicateurs de suivi de la démarche québécoise de développement durable se termineront avec l'adoption de la première liste des indicateurs de développement durable.

C'est là l'intention de la Loi et c'est pourquoi, la première liste des indicateurs table dans un premier temps sur des **données disponibles**. Cette caractéristique constitue un critère prioritaire de sélection pour l'étape de la première génération.

Le système d'indicateurs ne pourra être « complet et pleinement opérationnel » dès le début de la démarche. Il sera donc bonifié au fil du temps.

Ainsi, certaines préoccupations concernant notamment les comparaisons internationales, la ventilation des données par région administrative et l'agrégation d'indicateurs feront l'objet de travaux en parallèle qui permettront de bonifier ultérieurement le système.

LA BONIFICATION DE LA PREMIÈRE LISTE DES INDICATEURS ET LEUR RÉVISION

La sélection d'une première liste des indicateurs de développement durable fait évoluer le Québec sur un terrain dont il ne maîtrise pas encore tous les aspects. Les expériences vécues par les autres États démontrent qu'il reste sans doute beaucoup de travail à faire. Le choix initial d'indicateurs existants permet d'aborder sereinement cette phase d'apprentissage.

Ainsi, certaines questions inhérentes au fait que l'approche par capitaux soit utilisée comme instrument statistique de suivi de la démarche de développement durable demandent que des efforts soient consacrés à faire « évoluer » la première liste d'indicateurs de développement durable, et ce, préalablement à toute révision si nécessaire le cas échéant, notamment :

- ✓ le suivi des travaux internationaux (Nations Unies, OCDE, etc.) qui influencera les choix de mesure et de suivi de nombreux États;

- ✓ la poursuite des réflexions sur certains aspects des capitaux permettra d'identifier des indicateurs qui deviendraient disponibles et qui pourraient aider à bonifier le système;
- ✓ l'amorce d'une réflexion sur la prise en compte des flux (éléments qui expliquent les variations des « stocks » de capitaux entre deux moments de mesure) et des effets de débordements hors territoire, dont notamment l'impact de nos activités sur les richesses d'autres États, et inversement, l'impact des activités des autres États sur les richesses que nous voulons léguer aux générations futures.

Ainsi, l'amorce rapide de travaux d'évaluation de la performance de l'approche par capitaux retenue permettra de proposer, en temps opportun, les bonifications souhaitables.

Un processus de bonification a été testé à l'occasion de l'élaboration de la première liste des indicateurs de développement durable. Ainsi, une cinquantaine d'organisations non gouvernementales ont, dans le cadre d'échanges enrichissants, contribué à l'élaboration du système québécois d'indicateurs de développement durable et, plus particulièrement, de la liste des indicateurs de développement durable. (voir Tableau 1)

Ces organisations qui ont dans plusieurs cas signifié leur intérêt à continuer d'être associées à la démarche de compréhension, d'évolution et de bonification du système d'indicateurs proviennent :

- ✓ du milieu universitaire;
- ✓ des organisations du milieu environnemental;
- ✓ des organisations du milieu social;
- ✓ des organisations du milieu des affaires;
- ✓ des organisations de milieux d'influence générale.

Lorsque les indicateurs de la première liste auront été formellement adoptés par le gouvernement, le MDDEP et l'ISQ procéderont à la prochaine phase de ces travaux par la révision et la diffusion de fiches d'information mettant en contexte l'information permettant d'interpréter chacun des indicateurs de développement durable.

Les mécanismes de collaboration pour la bonification de la première liste des indicateurs de développement durable seront fixés faisant suite aux travaux de la commission parlementaire et après la prise de décision par le gouvernement relativement à cette liste.

Des rencontres d'échange et de discussion seront planifiées au moins tous les ans avec les organisations non gouvernementales pour discuter des progrès accomplis et de l'évolution du système québécois d'indicateurs de développement durable.

Le Tableau 6 présente la première liste des indicateurs de développement durable pour le Québec.

Chacun des 17 indicateurs fait également l'objet d'une fiche technique mettant en contexte l'information. Ces fiches sont regroupées en annexe du présent document.

Les versions finales des fiches, suite à l'adoption par le gouvernement de la première liste des indicateurs de développement durable, seront rendues disponibles en permanence sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en garantissant ainsi la fiabilité et l'objectivité.

Leur mise à jour sera effectuée par l'ISQ au rythme de renouvellement des données concernées.

Ce sont les indicateurs de la première liste qui font l'objet de la présente consultation publique.

Tableau 6 Indicateurs de développement durable.

Première liste des indicateurs de développement durable soumise à la consultation publique

CAPITAUX (DIMENSIONS)	INDICATEURS ¹⁸	PRÉCISIONS ¹⁹	LIENS AVEC DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE FLUX ²⁰
Capital humain	<i>La première proposition d'indicateur à l'échelle internationale (ONU-OCDE) est « la valeur réelle per capita du capital humain ».</i>		
1. Population active	TAUX D'ACTIVITÉ [Selon le sexe et par région administrative]	Utilisé notamment pour apprécier la force de travail potentielle d'une population.	Objectif 16 de la stratégie visant à accroître le niveau de vie. [Exemple : Taux de croissance de la productivité du travail]
2. Population en santé	ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ (SANS INCAPACITÉ) [Selon le sexe, par région socio-sanitaire]	Influencé par les conditions de vie, l'indicateur apporte un éclairage sur les inégalités notamment entre les sexes et entre les populations des différentes régions. <i>L'indicateur en développement au niveau international (ONU-OCDE) est « l'espérance de vie en bonne santé ».</i>	Objectif 4 de la stratégie visant à poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement. [Exemple : Proportion des individus ayant des limitations d'activité et ou un problème fonctionnel]

¹⁸ Les indicateurs donnent une indication de la tendance et contribuent à l'analyse ou à la perception de l'évolution du « stock » de capital à savoir s'il se maintient, s'il se détériore ou s'il s'accroît. **Ils n'ont pas la prétention de « mesurer » une dimension d'un capital ou le capital lui-même.** Ils fournissent des données qu'on qualifie de « corrélées », c'est-à-dire dont on présume que l'évolution, positive ou négative, est significative (se fait au même rythme) de l'évolution de la dimension du capital en cause. Par exemple, on présume que l'indicateur « personnes ayant un niveau élevé de soutien social » même s'il n'en mesure qu'une partie, évolue au même rythme que la dimension « sentiment d'appartenance » du capital social.

¹⁹ Pour plus de précisions, consulter les **fiches d'information** pour chacun des 17 indicateurs en annexe au présent document de consultation.

²⁰ Les variations des « stocks » des capitaux seront mesurées périodiquement. Les facteurs qui font varier ces stocks s'appellent des « flux ». Ils ne sont pas mesurés directement par le système mais ils peuvent l'être partiellement par l'entremise du suivi de l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, lequel sera composé notamment d'indicateurs de suivi et de l'évaluation des actions posées par les ministères et organismes à l'égard de chacun des objectifs, tel que le prévoit la Loi. **Pour chaque indicateur, un exemple est fourni d'un objectif de la stratégie et d'un indicateur de suivi de cet objectif qui contribue à comprendre les flux.**

CAPITAUX (DIMENSIONS)	INDICATEURS ¹⁸	PRÉCISIONS ¹⁹	LIENS AVEC DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE FLUX ²⁰
3. Population scolarisée	DISTRIBUTION DU PLUS HAUT NIVEAU DE DIPLOMATION [Selon le sexe]	En reconnaissant l'importance de tous les niveaux de scolarité, l'indicateur met en lumière la proportion de la population qui dispose des acquis nécessaires pour s'épanouir et participer pleinement au développement de la société. <i>L'indicateur en développement à l'échelle internationale (ONU-OCDE) est « le pourcentage de la population détenant un diplôme d'études post-secondaire ».</i>	Objectif 27 de la stratégie visant à accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population. [Exemple : Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme à chaque ordre d'enseignement]
Capital social	<i>La première proposition d'indicateur à l'échelle internationale (ONU-OCDE) est « la valeur réelle per capita du capital social ».</i>		
4. Sentiment d'appartenance	PERSONNES AYANT UN NIVEAU ÉLEVÉ DE SOUTIEN SOCIAL [Selon l'âge]	En agissant comme un facteur de protection contre la pauvreté et les inégalités sociales, le soutien social permet d'apprécier l'intensité du sentiment d'appartenance et le degré d'insertion sociale qui caractérise une population	Objectif 14 de la stratégie visant à favoriser la vie familiale et faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle. [Exemple : Taux d'utilisation du Régime québécois d'assurance parentale] Objectif 19 de la stratégie visant à renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones. [Exemple : Unités familiales utilisant uniquement ou principalement une langue autochtone comme langue d'usage à la maison]

CAPITAUX (DIMENSIONS)	INDICATEURS ¹⁸	PRÉCISIONS ¹⁹	LIENS AVEC DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE FLUX ²⁰
5. Participation civique	<p>TEMPS CONSACRÉ AUX ACTIVITÉS ORGANISATIONNELLES</p> <p>[Moyenne hebdomadaire, selon le sexe]</p>	<p>La participation à une organisation permet et accroît la cohésion et l'intégration sociale, notamment en permettant d'établir des liens de confiance et de réciprocité qui constituent les fondements de la vitalité de la collectivité et du système démocratique.</p> <p><i>Les indicateurs en développement à l'échelle internationale (ONU-OCDE) sont « le membership à des associations locales et des réseaux » et « l'action collective ».</i></p>	<p>Objectif 24 de la stratégie visant à accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.</p> <p>[Exemple : Nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat par les personnes de 15 ans et plus]</p>
6. Équité	<p>RÉPARTITION DU REVENU</p> <p>[Coefficient de Gini et par quintile]</p>	<p>Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques est au cœur même d'une démarche de développement durable. La cohésion sociale, le bien-être, le bonheur et les performances économiques sont des variables liées de près au concept d'équité.</p>	<p>Objectif 15 de la stratégie visant à accroître le niveau de vie.</p> <p>[Exemple : Revenu personnel disponible par habitant]</p>
7. Développement culturel	<p>PART DES SECTEURS DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS L'ÉCONOMIE</p>	<p>Les secteurs de la culture et des communications contribuent significativement à l'accroissement de la qualité de vie et à celle du milieu de vie, de même qu'au développement économique.</p>	<p>Objectif 21 de la stratégie visant à renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.</p> <p>[Exemple : Montants versés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel]</p>

CAPITAUX (DIMENSIONS)	INDICATEURS ¹⁸	PRÉCISIONS ¹⁹	LIENS AVEC DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE FLUX ²⁰
Capital produit	<i>La première proposition d'indicateur à l'échelle internationale (ONU-OCDE) est « la valeur réelle per capita du capital produit ».</i>		
8. Infrastructures et machinerie	STOCK NET DE CAPITAL FIXE [Per capita, selon les composantes]	Les infrastructures et la machinerie contribuent au maintien du dynamisme économique et permettent le désenclavement des communautés, élément déterminant pour leur essor social, culturel et économique.	Objectif 12 de la stratégie visant à favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable. [Exemple : Taux de croissance annuelle des investissements en machines et équipements du secteur manufacturier]
9. Immeubles	VALEUR FONCIÈRE DU PARC IMMOBILIER [Per capita et selon la catégorie d'immeubles]	La valeur foncière du parc immobilier subit l'influence de plusieurs facteurs dont le dynamisme et la conjoncture économiques, la diversité et la qualité des services de proximité, l'environnement naturel et social, le niveau de vie des résidents, etc.	Objectif 18 de la stratégie visant à intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux. [Exemple : Aide financière cumulée aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20% la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie. Objectif 26 de la stratégie visant à prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [Exemple : Nombre de logements à loyer communautaires ou abordables d'ici 2010.]
Capital financier	<i>La première proposition d'indicateur à l'échelle internationale (ONU-OCDE) est « la valeur réelle nette per capita des actifs financiers étrangers détenus » et « la valeur réelle de la richesse économique per capita ».</i>		
10. Actifs des ménages	AVOIRS NETS DES MÉNAGES [Moyenne et médiane]	Les actifs détenus par les ménages élargissent les possibilités de croissance économique, agissent comme facteur de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et permettent d'accroître leur niveau de vie et de disposer d'une marge de manœuvre.	Objectif 26 de la stratégie visant à prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [Ex : Nombre de ménages ayant obtenu un supplément de loyer]

CAPITAUX (DIMENSIONS)	INDICATEURS ¹⁸	PRÉCISIONS ¹⁹	LIENS AVEC DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE FLUX ²⁰
11. Actifs du gouvernement québécois	ACTIFS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT [Selon les composantes]	Une saine gestion des finances publiques favorise l'équité intergénérationnelle et constitue une assise solide au développement économique et à l'emploi.	Objectif 17 de la stratégie visant à transmettre aux générations futures des finances publiques en santé. [Exemple : Ratio de la dette totale du gouvernement par rapport au PIB]
Capital naturel	<i>La première proposition d'indicateur à l'échelle internationale (ONU-OCDE) est « la valeur réelle per capita du capital naturel ».</i>		
12. Biodiversité	SUPERFICIE DE TERRITOIRE EN AIRES PROTÉGÉES [Par province naturelle du cadre écologique de référence]	Exprime l'importance de « l'assurance-nature » que l'État prend à l'égard de la sauvegarde d'échantillons représentatifs de toute sa diversité biologique. Permet de mesurer, de par leur quantité, leur superficie et leur localisation, la capacité des écosystèmes de se maintenir avec leurs espèces et leurs habitats, notamment en appréciant le niveau de connectivité entre les composantes du réseau des aires protégées. <i>L'indicateur en développement à l'échelle internationale (ONU-OCDE) est « la fragmentation des habitats naturels ».</i>	Objectif 22 de la stratégie visant à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. [Exemple : État d'avancement du nouveau régime forestier]
13. Territoire agricole et acéricole	SUPERFICIE DU TERRITOIRE ZONÉ AGRICOLE [Par région administrative]	Le territoire agricole doit être traité comme un patrimoine collectif bénéficiant de mesures de protection afin d'assurer la pérennité des activités agricoles.	Objectif 19 de la stratégie visant à renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones. [Nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux]
14. Forêt	ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS	Une saine gestion des forêts assure un niveau de bois propice aux différents usages commerciaux et non commerciaux. La gestion doit être axée sur l'utilisation optimale du bois afin de maintenir la diversité biologique, la productivité et la capacité de régénération des forêts.	Objectif 22 de la stratégie visant à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité des écosystèmes. [Exemple : État d'avancement du nouveau régime forestier]

CAPITAUX (DIMENSIONS)	INDICATEURS ¹⁸	PRÉCISIONS ¹⁹	LIENS AVEC DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE FLUX ²⁰
15. Eau de surface	<p>QUALITÉ DE L'EAU À L'EMBOUCHURE DES PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS MÉRIDIIONAUX</p> <p>[Avec ou sans la turbidité]</p>	<p>Outil intégrateur indiquant si les outils de gestion des différentes activités socio-économiques pouvant avoir une influence sur les cours d'eau sont suffisants pour assurer l'intégrité des cours d'eau et conséquemment le développement durable d'un territoire.</p> <p><i>L'indicateur en développement à l'échelle internationale (ONU-OCDE) est la « disponibilité de l'eau dont la qualité a été améliorée ».</i></p>	<p>Objectif 22 de la stratégie visant à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité des écosystèmes.</p> <p>[Exemple : Mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau]</p>
16. Qualité de l'air	<p>POURCENTAGE ANNUEL DE JOURS SANS SMOG</p> <p>[Par région administrative]</p>	<p>Renseigne sur l'efficacité des mesures de gestion environnementale destinées à maintenir ou améliorer la qualité de l'air qui est un élément déterminant du bien-être physique.</p> <p><i>L'indicateur en développement à l'échelle internationale (ONU-OCDE) est « les concentrations d'ozone et de particules fines au niveau du sol ».</i></p>	<p>Objectif 22 de la stratégie visant à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité des écosystèmes.</p> <p>[Émissions de SO₂]</p>
17. Climat	<p>TENDANCE DES TEMPÉRATURES MOYENNES ANNUELLES</p>	<p>Le climat est déterminant pour le bien-être physique des personnes. Il module souvent les activités qui soutiennent le développement socio-économique d'un territoire. Il est important dans le contexte des changements appréhendés à la suite notamment de l'augmentation de la concentration des GES.</p> <p><i>L'indicateur en développement à l'échelle internationale (ONU-OCDE) est « les écarts de la température par rapport aux températures normales ».</i></p>	<p>Objectif 22 de la stratégie visant à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité des écosystèmes, dont plus particulièrement les activités et indicateurs relatifs aux gaz à effet de serre (GES).</p> <p>[Exemple : Réduction des émissions de GES]</p>

Les fiches d'information pour chacun des 17 indicateurs de la première liste sont disponibles aux pages suivantes.

Annexe 1 Première liste des indicateurs de développement durable – Fiches d’information

CAPITAL HUMAIN :

1. Taux d’activité
2. Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)
3. Distribution du plus haut niveau de diplomation

CAPITAL SOCIAL :

4. Personnes ayant un niveau élevé de soutien social
5. Temps consacré aux activités organisationnelles
6. Répartition du revenu
7. Part des secteurs de la culture et des communications dans l’économie

CAPITAL PRODUIT :

8. Stock net de capital fixe
9. Valeur foncière du parc immobilier

CAPITAL FINANCIER :

10. Avoirs nets des ménages
11. Actifs financiers du gouvernement

Capital naturel :

12. Superficie du territoire en aires protégées
13. Superficie du territoire zoné agricole
14. État des écosystèmes forestiers
15. Qualité de l’eau à l’embouchure des principaux bassins versants méridionaux
16. Pourcentage annuel de jours sans smog
17. Tendance des températures moyennes annuelles

Capital : Humain

Dimension : Population active

Description

Le taux d'activité d'une population est le rapport entre le nombre de personnes faisant partie de la population active et la population totale âgée de 15 ans et plus, exprimé en pourcentage.

Population active : Population civile, hors institution et hors réserve, âgée de 15 ans et plus qui est occupée ou en chômage.

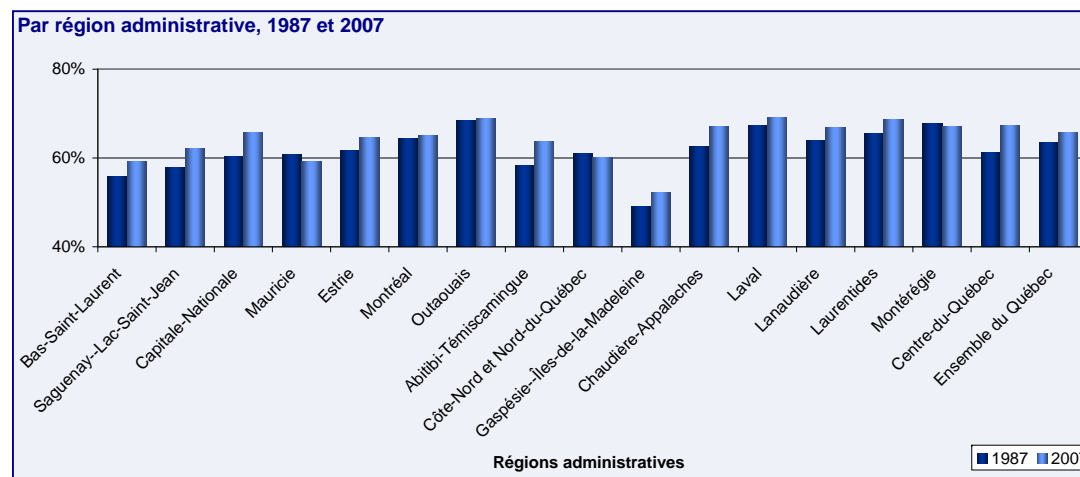
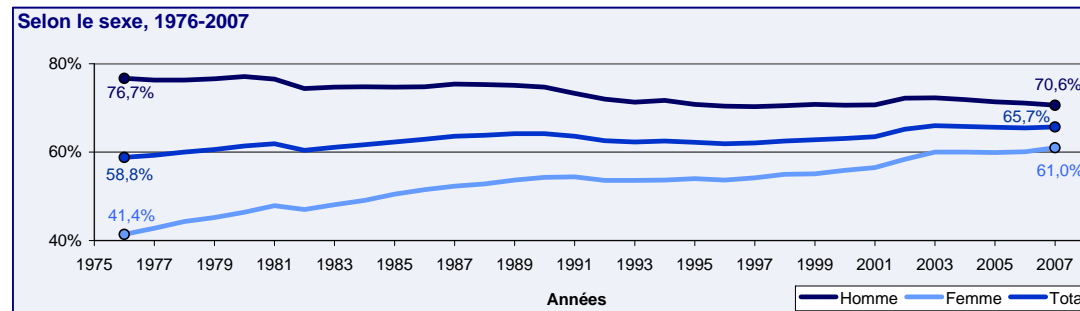
Personne occupée : Personne qui, au cours de la semaine de référence :

- avait effectué un travail rémunéré pour le compte d'un employeur ou son propre compte, ou
- avait effectué un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui, ou
- avait un emploi, mais n'était pas au travail.

Personne en chômage : Personne qui, au cours de la semaine de référence, était disponible pour travailler et :

- avait été mise à pied temporairement, mais s'attendait à être rappelée au travail, ou
- était sans emploi, avait activement cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines, ou
- devait commencer un nouvel emploi devant débiter dans quatre semaines ou moins.

Taux d'activité



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Données annuelles (calculées à partir des données mensuelles). Dernière donnée disponible : 2007

Analyse

Le Québec a connu une progression du taux d'activité au cours des 30 dernières années (6,9 points de pourcentage). De plus, on observe une diminution constante de la disparité entre le taux d'activité des hommes et des femmes. Cet écart est passé de 35,3 à 9,6 points de pourcentage entre 1976 et 2007.

Entre 1987 (première année pour laquelle les données sont disponibles par régions administratives) et 2007, c'est dans les régions du Centre-du-Québec, de la Capitale-Nationale et de l'Abitibi-Témiscamingue que la hausse du taux d'activité est la plus forte avec des augmentations respectives de 6,2, de 5,5 et de 5,5 points de pourcentage. En 2007, les régions de Laval et de l'Outaouais arrivent en tête avec des taux d'activité de 69,2 % et de 69,0 % respectivement.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Le taux d'activité est utilisé pour apprécier la force de travail potentielle d'une population. Il permet de suivre les effets, sur le marché du travail, de l'interaction des facteurs socio-économiques tels que l'arrivée des femmes sur le marché du travail, les changements démographiques (vieillesse de la population, solde migratoire, renouvellement de la population), la scolarisation ou encore la conjoncture économique (inflation ou déflation, expansion ou récession).

Il constitue l'une des variables de base pour apprécier l'état du capital humain d'une nation. Un taux d'activité élevé est habituellement associé à la croissance économique, laquelle constitue l'une des trois dimensions nécessaires à l'atteinte d'un développement durable.

« *L'emploi est le principal vecteur d'intégration sociale. Il permet l'autonomie des personnes et le progrès de la société.* » (Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013)

Capital : Humain

Dimension : Population en santé

Description

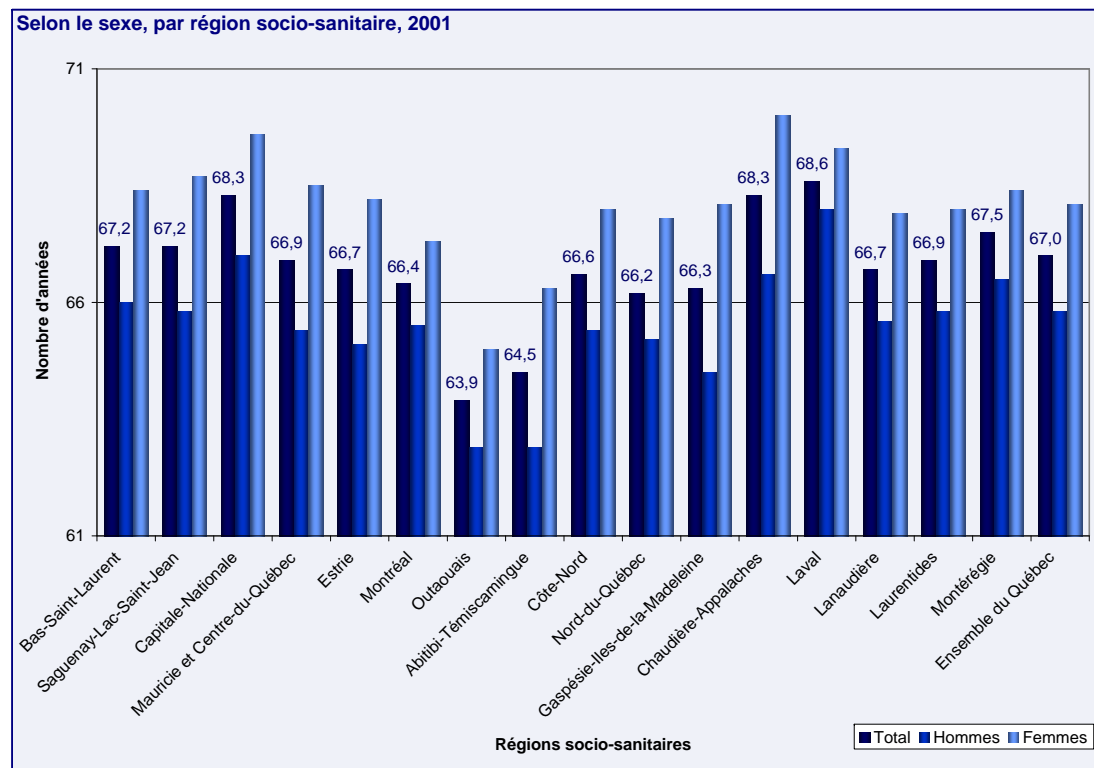
L'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) représente le nombre moyen d'années pendant lesquelles une personne peut s'attendre à vivre sans être limitée dans ses activités à cause d'une maladie chronique physique ou mentale ou d'un problème de santé, si les profils actuels de mortalité et d'incapacité continuent de s'appliquer. Elle correspond à l'espérance de vie totale, moins l'espérance de vie en institution de soins, moins l'espérance de vie avec incapacité.

Incapacité : Au Québec, on établit l'incapacité d'une personne à partir de ses réponses à deux questions, l'une portant sur les difficultés rencontrées dans les activités de la vie quotidienne, l'autre sur la réduction des activités pouvant être faites à la maison, au travail ou à l'école. Ces questions font référence aux états physiques ou mentaux et aux problèmes de santé qui ont duré ou qui sont susceptibles de durer six mois ou plus.

Précaution

Les chiffres de l'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) sont fondés sur des données autodéclarées et ne sont donc pas toujours comparables entre les pays, en raison de la disparité des instruments et des méthodes d'enquête, de l'inégalité des attentes et des normes en matière de santé, et des différences culturelles qui entrent en jeu dans la déclaration des données.

Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Statistique Canada (SC), Recensement de la population. Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), Fichier des décès, Fichier des naissances vivantes.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Les prochaines données disponibles seront basées sur le recensement de la population de 2006.

Analyse

En 2001 (première année pour laquelle les données sont disponibles), la population du Québec vit en moyenne 67,0 années en bonne santé (sans incapacité). La région de Laval affiche la mesure la plus élevée avec 68,6 années, suivent celles de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches avec 68,3 années. À l'opposé, l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue accusent un retard sur le reste du Québec avec une espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) de 63,9 et 64,5 années, respectivement.

Au Québec, les femmes ont une espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) de 68,1 années, soit 2,3 années de plus que les hommes. La région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine affiche la plus grande disparité entre les hommes et les femmes, soit 3,6 années et Laval la plus faible avec 1,3 années.

Contribution à l'atteinte de la dimension

L'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) est un indicateur clé dans l'évaluation d'une démarche de développement durable, car il concourt à la qualité de vie. Un accroissement de cet indicateur est associé au développement économique et social.

Par ailleurs, l'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) étant influencée par les conditions de vie, sa mesure apporte un éclairage précieux sur les inégalités notamment entre les sexes et entre les populations des différentes régions. Il peut être utilisé pour orienter l'allocation des ressources.

Capital : Humain

Dimension : Population scolarisée

Description

Cet indicateur schématise l'étendue et la structure de la formation académique d'une société selon le sexe et le plus haut diplôme obtenu. Les données recueillies visent uniquement la population âgée de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires et des employés d'un établissement institutionnel.

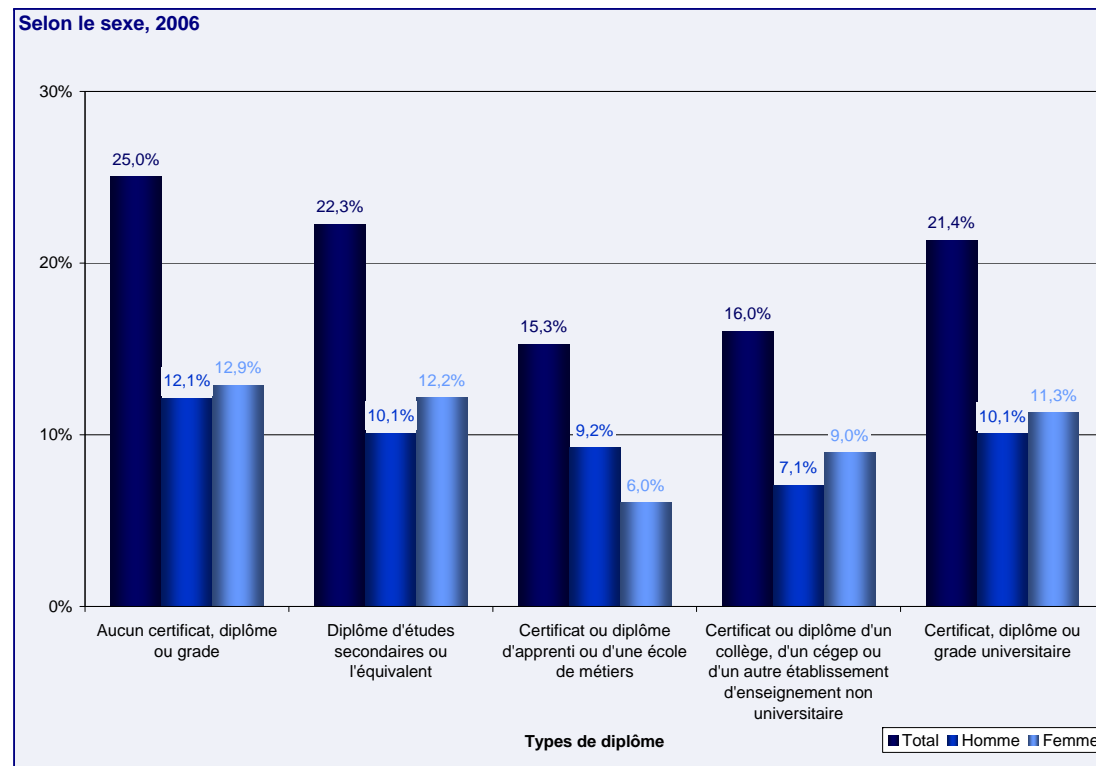
Plus haut diplôme obtenu : Il s'agit d'une variable dérivée à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires où l'on demandait de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus. Cette variable comporte une hiérarchie implicite qui est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question :

- diplôme d'études secondaires ;
- certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers ;
- certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire ;
- certificat, diplôme ou grade universitaire.

Précaution

- En raison des changements apportés aux questions du recensement relatives à la scolarité, entre 2001 et 2006, les comparaisons avec les données antérieures à 2006 sont limitées.

Distribution du plus haut niveau de diplomation



Source : Statistique Canada (SC), Recensement.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Les taux sont exprimés par rapport à la population totale de 15 ans et plus. Les prochaines données seront basées sur le recensement de la population de 2011.

Analyse

En 2006 (première année pour laquelle les données sont disponibles), les trois quarts (4 636 615) des personnes composant la population du Québec de 15 ans et plus, détiennent un diplôme scolaire, dont 38,5 % de femmes et 36,5 % d'hommes. Par ailleurs :

- 22 % de la population (1 377 585) détiennent un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ;
- 15 % de la population (945 970) détiennent un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers ;
- 16 % de la population (992 365) détiennent un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire ;
- 21 % de la population (1 320 695) détiennent un certificat, un diplôme ou un grade universitaire.

La population du Québec compte plus de femmes que d'hommes et on observe aussi qu'elles sont plus nombreuses que les hommes à détenir un diplôme dans quatre des cinq catégories, l'exception étant le certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Le capital humain d'une société est notamment enrichi par les connaissances, les aptitudes, les compétences et les attributs de chacun de ses membres. La distribution du plus haut niveau de diplôme détenu par ces derniers met en lumière la proportion de la population qui dispose des acquis nécessaires pour s'épanouir et participer pleinement au développement de la société.

Dans une perspective de développement durable, l'accroissement de la qualité de vie est en lien avec l'accroissement de la diplomation.

Dans une économie de plus en plus axée sur le savoir, cet indicateur constitue une variable clé pour apprécier le potentiel d'innovation, de productivité et de compétitivité du Québec, pour lequel, chaque niveau de diplomation est important.

Capital : Social

Dimension : Sentiment d'appartenance

Description

L'indicateur permet d'établir le nombre de personnes qui disent bénéficier d'un niveau élevé de soutien social, selon l'âge, ainsi que leur poids relatif parmi la population.

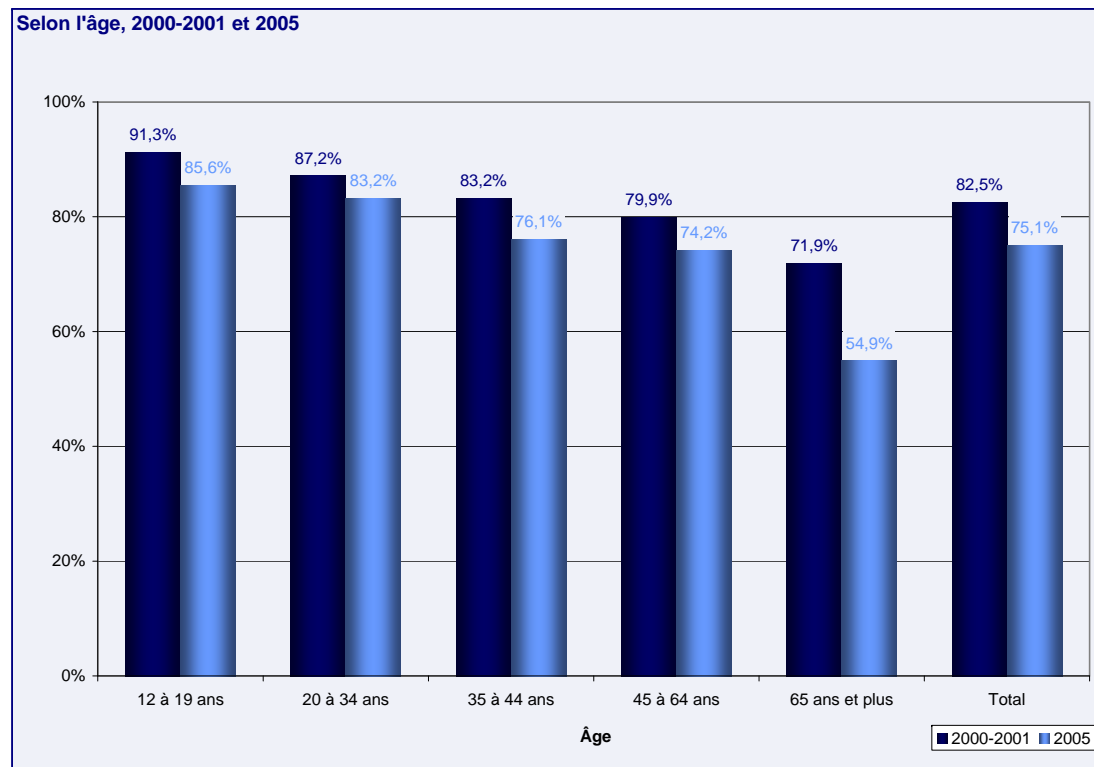
Soutien social : Le soutien social correspond au fait, pour une personne, de pouvoir compter sur son entourage ou sur les services publics, lorsqu'elle a besoin d'un soutien émotionnel ou informationnel, c'est-à-dire d'avoir quelqu'un :

- qui peut l'écouter ou la conseiller en situation de crise ;
- à qui elle peut se confier ou simplement parler ;
- qui comprend ses problèmes ;
- qui peut lui donner des renseignements.

Dans son enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), Statistique Canada détermine le niveau de soutien social à partir d'un sous-ensemble de huit questions provenant du Médical Outcomes Study Social Support Survey (échelle MOS) qui a été développé aux États-Unis et qui est largement repris dans plusieurs pays.

Le niveau de soutien social est exprimé en nombres entiers sur une échelle de 0 à 32 qui est subdivisée en trois catégories : faible (0 à 10), modéré (11 à 20) et élevé (21 à 32). Statistique Canada considère que les personnes qui ont répondu « la plupart du temps » ou « tout le temps » à la majorité des questions bénéficient d'un niveau élevé de soutien social sur le plan émotionnel ou informationnel.

Personnes ayant un niveau élevé de soutien social



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC). Période de collecte pour 2000-2001 de septembre 2000 à novembre 2001 et pour 2005 de janvier à décembre.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2005. Prochaine donnée : 2007.

Analyse

La proportion des personnes âgées de 12 ans et plus qui disent bénéficier d'un niveau élevé de soutien social est passée de 82,5 % en 2000-2001 à 75,1 % en 2005. La baisse est observée dans tous les groupes d'âge, notamment chez les personnes âgées de 65 ans et plus où la proportion est passée de 71,9 % en 2000-2001 à 54,9 % en 2005.

En 2005, 75,1 % des personnes âgées de 12 ans et plus disent bénéficier d'un niveau élevé de soutien social. Pour la population âgée de 12 à 19 ans cette proportion est de 85,6 %, elle est de 83,2 % pour les 20 à 34 ans, de 76,1 % pour les 35 à 44 ans, de 74,2 % pour les 45 à 64 ans et finalement, de 54,9 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Le niveau de soutien social déclaré permet d'apprécier l'intensité du sentiment d'appartenance et le degré d'insertion sociale qui caractérise une population. Des individus fiers d'appartenir à une collectivité et à une société sont plus susceptibles de contribuer au développement collectif. Un sentiment d'appartenance élevé est, au même titre que la qualité de l'environnement ou la richesse collective, un facteur déterminant de résilience en cas de situations difficiles.

Le soutien social agit comme un facteur de protection contre la pauvreté et les inégalités sociales et constitue un élément déterminant du bien-être physique et mental, ainsi que du niveau de vie des membres d'une société. Sa mesure, par l'appréciation que les gens en font, précise le niveau d'efficacité des institutions et des réseaux en place pour soutenir les individus, les ménages et les collectivités particulièrement à des moments où ils sont vulnérables. Un niveau élevé de soutien social agit donc directement, comme indirectement, sur l'équité, l'égalité, la pauvreté, l'exclusion sociale, la vitalité et l'identité des communautés, etc. Il fournit aux gens et à leurs communautés des moyens de se mobiliser, de trouver des solutions novatrices et de renforcer leurs réseaux.

Capital : Social

Dimension : Participation civique

Description

Cet indicateur nous renseigne sur le nombre d'heures qui sont consacrées en moyenne par une personne âgée de 15 ans ou plus, aux activités organisationnelles et au bénévolat pendant une semaine.

Activité organisationnelle : Activité réalisée par un membre ou un participant :

- d'une organisation professionnelle, syndicale, politique ou communautaire;
- d'une organisation reliée à l'enfance, à la jeunesse ou à la famille;
- d'une organisation à caractère fraternel ou social.

Bénévolat : Activité non rémunérée qui est effectuée pour venir en aide à une organisation à but communautaire ou à une personne qui ne fait pas partie du ménage du répondant. Il peut s'agir du temps consacré :

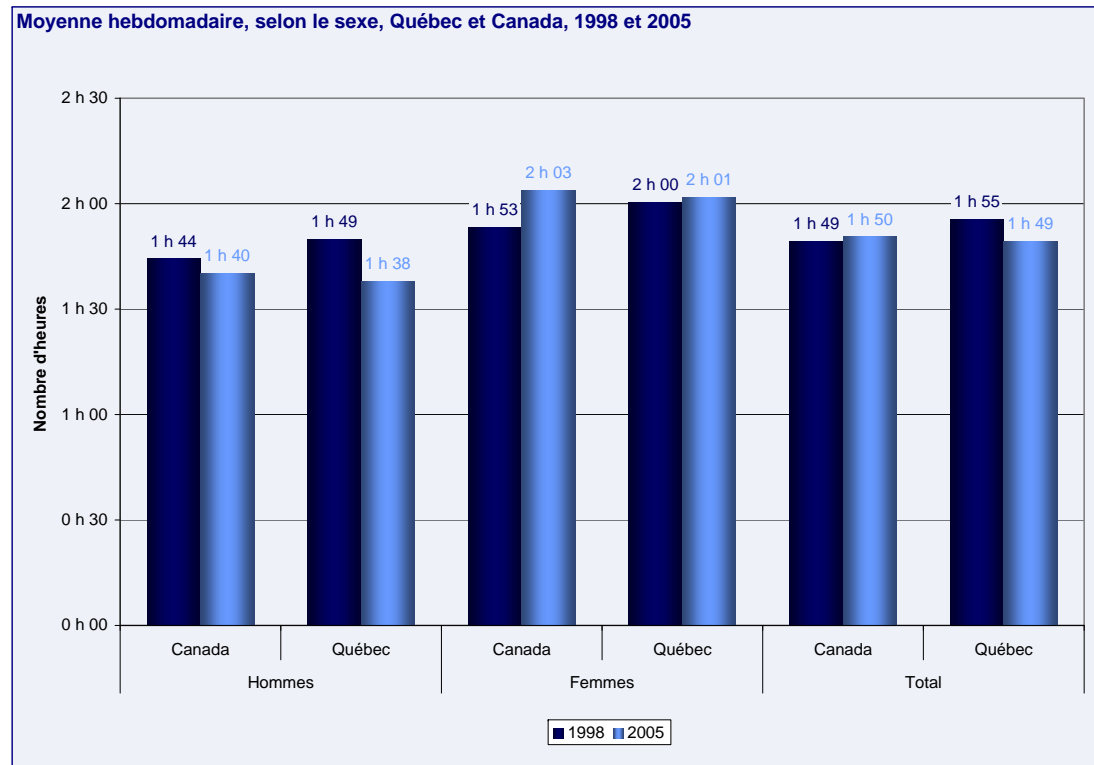
- aux travaux ménagers ;
- à l'entretien ou la réparation d'un domicile ;
- à la garde d'un enfant ;
- au déplacement ;
- aux soins à une personne handicapée ou malade ;
- à une entreprise ou une ferme.

Précaution

Les écarts entre 1998 et 2005 doivent être interprétés avec prudence car ils ne sont pas tous significatifs du point de vue statistique.

De même, les données représentent des moyennes parmi l'ensemble des hommes et des femmes et ne reflètent pas l'écart qui devrait être constaté entre les individus qui participent davantage à des activités organisationnelles et ceux qui n'y contribuent que marginalement. Par exemple, si parmi une population de 100 personnes on en compte 60 qui participent à des activités organisationnelles et que celles-ci y consacrent au total 300 heures par semaine, la contribution du groupe à la moyenne nationale sera de 3 heures par personne même si ces 60 personnes y consacrent eux une moyenne de 5 heures.

Temps consacré aux activités organisationnelles



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2005. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

Entre 1998 et 2005, au Québec, la moyenne hebdomadaire de temps consacré aux activités organisationnelles a diminué très légèrement passant de 1 h 55 en 1998 à 1 h 49 en 2005. Alors que la moyenne est demeurée relativement stable chez les femmes au cours de cette période, elle semble avoir diminué chez les hommes, passant de 1 h 49 en 1998 à 1 h 38 en 2005. Dans le cas des hommes, une augmentation de leur participation aux tâches domestiques peut avoir contribué à la diminution de leur moyenne au cours des dernières années. Par ailleurs, on observe, tant en 2005 qu'en 1998, que les femmes consacrent en moyenne plus de temps que les hommes aux activités organisationnelles.

En 2005, le Québec se situe dans la moyenne canadienne avec 1 h 49 consacrées aux activités organisationnelles comparativement à 1 h 50 pour le Canada. Au Québec, les femmes consacrent en moyenne 2 h 01 par semaine aux activités organisationnelles, comparativement à 2 h 03 dans l'ensemble du Canada. Pour les hommes, la moyenne est de 1 h 38 au Québec et de 1 h 40 au Canada. La participation, tant des hommes que des femmes au Québec est donc équivalente et sans différence significative avec celle observée au Canada.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Au cœur d'une démarche de développement durable, la participation civique joue un rôle de mobilisation des citoyens autour d'un intérêt commun : vivre dans une société qui favorise leur implication dans la communauté et la prise en considération de leurs préoccupations dans les décisions. Élément important du mieux-être des personnes, la participation à des activités organisationnelles solidifie le tissu social, améliore les conditions de vie et développe les potentiels individuels et collectifs. De plus, elle permet d'établir des liens de confiance et de réciprocité qui constituent les fondements de la vitalité de la collectivité.

L'action communautaire qui découle de cette forme de participation améliore de façon durable la vie des gens, des familles et des collectivités. Les personnes qui s'investissent dans l'action communautaire contribuent au resserrement des liens sociaux et du bien-être collectif. Le fait de participer au sein de réseaux sociaux ou d'organisations formelles semble avoir des répercussions positives sur différentes dimensions de la santé physique, mentale et sociale.

Le suivi du temps consacré aux activités organisationnelles permet de visualiser l'implication sociale des citoyens et, de ce fait, d'outiller les décideurs dans leur prise de décisions pouvant affecter le capital social.

Capital : Social

Dimension : Équité

Description

La répartition du revenu se mesure sur une échelle de 0 % à 100 %. Une valeur de 0 % indique que le revenu disponible¹ est également divisé entre toutes les unités familiales, celles-ci recevant exactement la même somme de revenu. Par contre, une valeur de 100 % dénote une distribution parfaitement inégale au sein de laquelle une unité familiale possède l'ensemble des revenus disponibles de l'économie. Une diminution de la valeur peut être interprétée comme une diminution de l'inégalité, et vice versa.

Pour évaluer cette relation, on utilise le coefficient de Gini.—C'est l'indicateur auquel les États ont le plus souvent recours pour suivre l'évolution de la répartition du revenu, car il facilite les comparaisons internationales. Il est calculé en fonction du revenu disponible détenu par les unités familiales.

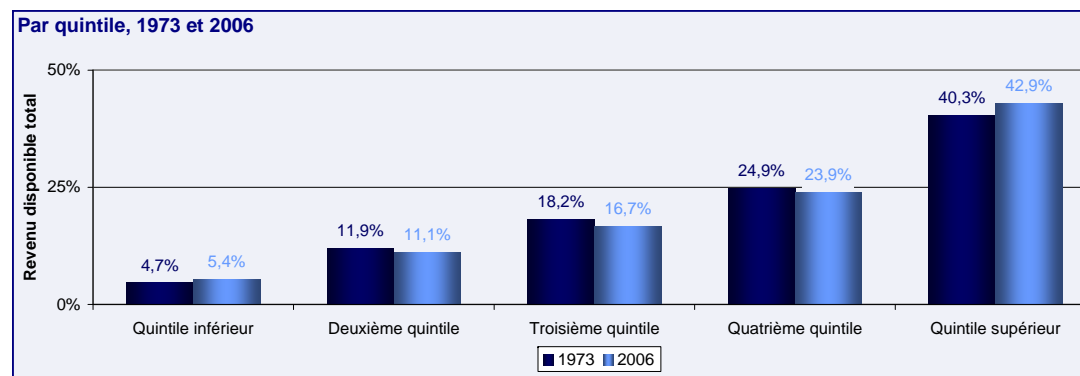
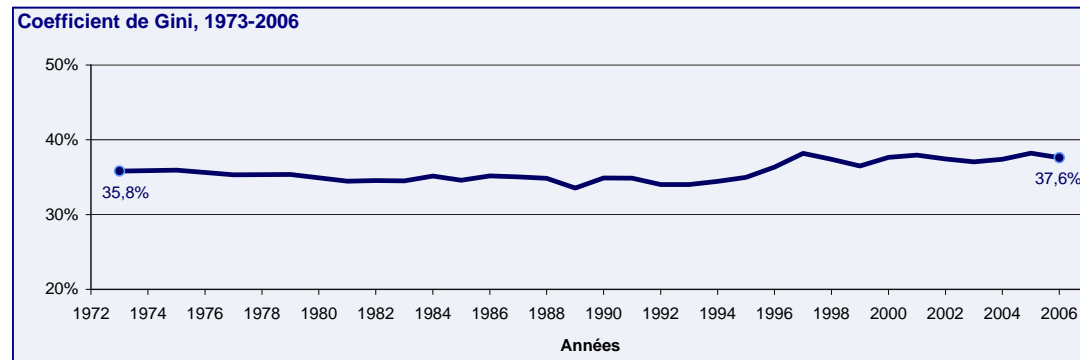
Il est également possible de représenter, la répartition du revenu par « quintile » plutôt que par le coefficient de Gini. Pour ce faire, on classe les unités familiales en fonction de leur niveau de revenu. De cette manière, on obtient le pourcentage du revenu détenu par chaque tranche de 20 % (quintile) de la population par rapport à la somme des revenus disponibles de toutes les unités familiales.

(1) **Revenu disponible** : Le concept de revenu disponible d'une unité familiale (le revenu après impôt et transferts), se définit comme étant la somme des revenus du marché et des revenus de transfert, duquel on soustrait les impôts. Les revenus du marché comprennent surtout les revenus de travail, les revenus de placement et les prestations de retraite privées.

Précaution

Il est important de distinguer inégalité de la répartition du revenu et pauvreté. En effet, certains pays, où presque toute la population est défavorisée sur le plan matériel, peuvent présenter une répartition égalitaire du revenu.

Répartition du revenu



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur les finances des consommateurs (1973-1995), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996-2005).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2006. Prochaine donnée : 2007.

Analyse

Entre 1973 et 2006, le Québec a connu une augmentation de l'inégalité dans la répartition du revenu. Pour l'ensemble des unités familiales, la répartition du revenu est passée de 35,8 % en 1973 à 37,6 % en 2006. Après une relative stabilité entre 1973 et 1995, la répartition du revenu a connu sur deux années consécutives, soit 1996 et 1997, une hausse, indiquant ainsi une légère augmentation de l'inégalité au Québec pendant cette période.

Les données sur la répartition du revenu montrent que le cinquième des unités familiales ayant les revenus les plus élevés (quintile supérieur) s'accapare une proportion plus élevée du revenu de l'ensemble de l'économie en 2006 qu'en 1973, soit 42,9 % comparativement à 40,3 %. En contrepartie, les unités familiales des deuxième, troisième, et quatrième quintiles ont vu leur part du revenu diminuer.

Contribution à l'atteinte de la dimension

La répartition du revenu provenant de l'activité de l'ensemble de la collectivité permet d'évaluer ou de mettre en perspective l'état d'avancement d'une démarche de développement durable. Les inégalités en matière de répartition de la richesse collective font obstacle à l'accroissement généralisé du niveau de vie, car elles restreignent les possibilités d'accès aux biens et services accentuant ainsi l'incidence de la pauvreté. L'aggravation de ces inégalités interpelle tous les acteurs de la société notamment l'État qui, dans un tel contexte, peut favoriser une meilleure distribution de la richesse.

« L'engagement de l'ensemble des acteurs dans le développement de la société est largement tributaire des niveaux de justice sociale, de diversité sociale, de diversité culturelle et d'équité économique, qui sont des valeurs interreliées et garantes de la cohésion sociale. Plus les écarts entre les individus, les familles et les communautés riches et pauvres sont grands, plus cette cohésion sociale est fragilisée. Le niveau socio-économique est un déterminant majeur de la santé et du bien-être. »¹

Une diminution des écarts dans la distribution du revenu favorise un développement économique et humain plus soutenu notamment parce qu'elle permet une meilleure utilisation des ressources de la société. La diminution des écarts de revenu permet de réduire les inégalités et la discrimination en habilitant les individus et les ménages à contribuer davantage au développement de la société. Une telle diminution contribue notamment à réduire les externalités sociales négatives (criminalité, pauvreté, exclusion sociales, etc.) découlant d'une redistribution inégale de la richesse. Elle permet à l'État de consacrer davantage de ressources aux autres dimensions du développement.

(1) Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 p.56

Capital : Social

Dimension : Développement culturel

Description

Cet indicateur mesure l'importance relative de l'activité des secteurs de la culture et des communications dans l'ensemble de l'économie québécoise. Il correspond au PIB (produit intérieur brut)¹ de ces secteurs divisé par le PIB du Québec.

Le PIB des secteurs de la culture et des communications est constitué de la somme du PIB de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle et du PIB du secteur des arts, des spectacles et des loisirs.

L'industrie de l'information et l'industrie culturelle regroupent les établissements dont l'activité principale consiste à produire et à distribuer des produits d'information et des produits culturels dans les domaines suivants :

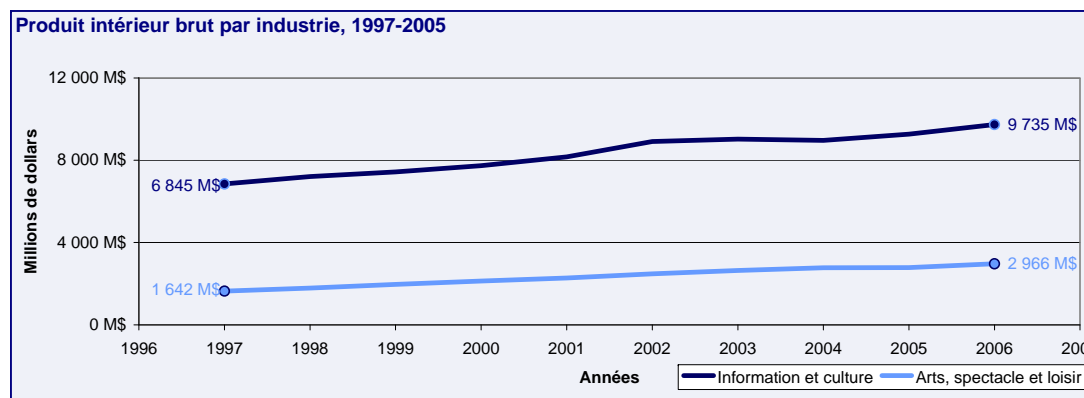
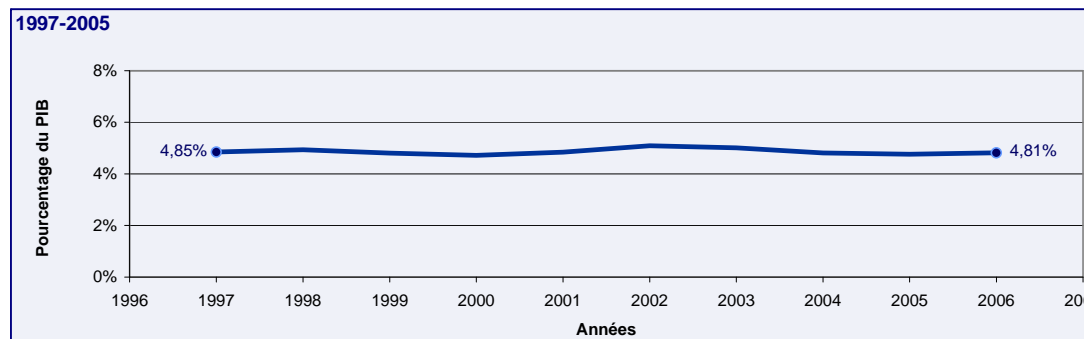
- édition;
- film et enregistrement sonore;
- radiotélévision;
- télécommunications;
- traitement de données, hébergement de données et services connexes;
- autres services d'information.

Le secteur des arts, des spectacles et des loisirs regroupe les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations ou à fournir des services qui répondent aux intérêts de leurs clients en matière de culture, de divertissement et de loisirs. Il peut s'agir d'établissements qui :

- assurent la production et la promotion de spectacles, d'activités ou d'expositions destinés au grand public;
- fournissent les compétences artistiques, créatrices et techniques nécessaires à la production de spectacles;
- réservent et exposent des objets et des sites présentant un intérêt historique, culturel ou éducatif;
- exploitent des installations ou assurent des services permettant à la clientèle de participer à des activités sportives ou récréatives.

(1) **Produit intérieur brut** : Valeur totale des biens et des services produits, sur un territoire donné durant une période d'un an. Il est calculé au prix de base en dollars courants.

Part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Statistique Canada (SC).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Valeurs en dollars courants. Dernière donnée disponible : 2006. Prochaine donnée : 2007.

Analyse

Entre 1997 et 2006, la part de la culture et des communications dans l'économie québécoise a diminué très légèrement, elle est passée de 4,85 % en 1997 à 4,81 % en 2006. Au cours de cette période, les productions jumelées du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle et celle du secteur des arts, spectacles et loisirs ont augmenté de 49,6 % passant de 8,5 à 12,7 milliards de dollars. Durant cette même période, celle du secteur des arts, spectacles et loisirs a connu la plus forte croissance avec une hausse de 80,6 % passant de 1,6 à 3,3 milliards de dollars. Cette hausse est nettement supérieure à celle de l'ensemble de la production des industries au Québec (50,6%).

Contribution à l'atteinte de la dimension

La culture et ses différents modes d'expression sont intimement liés au capital social. Parce qu'elle est une assise vitale au développement de facteurs identitaires forts et au maintien du tissu social, la culture constitue un héritage à transmettre aux générations futures.

Les secteurs de la culture et des communications contribuent significativement à l'accroissement de la qualité de vie et à celle du milieu de vie, de même qu'au développement économique. C'est d'ailleurs parce qu'elles favorisent l'intégration des différents groupes et permettent l'établissement d'un milieu de vie propice au mieux-être des individus et de la collectivité, que les institutions culturelles sont fréquemment parmi les moteurs de revitalisation communautaire.

La comparaison de l'évolution du PIB des secteurs de la culture et des communications et de celle du PIB total permet d'apprécier la vitalité culturelle du Québec et de la situer par rapport au dynamisme de l'ensemble de l'économie québécoise. Elle donne un aperçu de l'effort global consacré au développement culturel, de même que de la participation des citoyens aux activités à caractère culturel.

Capital : Produit

Dimension : Infrastructures et machinerie

Stock net de capital fixe

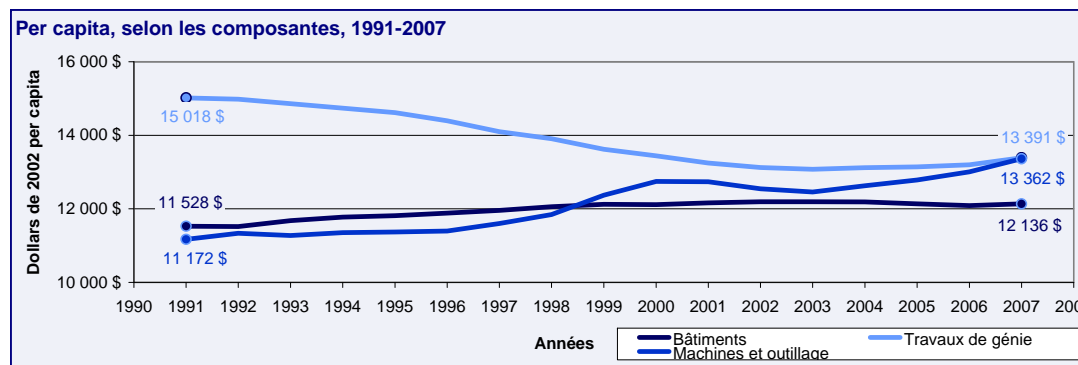
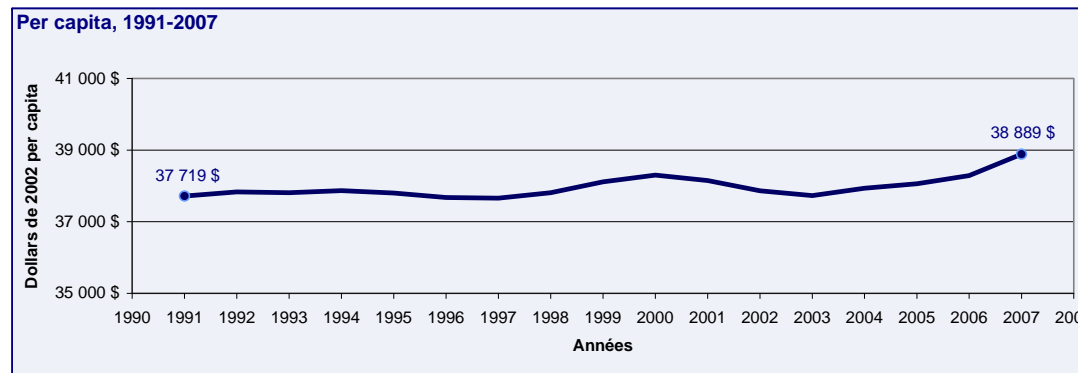
Description

Le stock net de capital fixe per capita représente la valeur nette des infrastructures (bâtiments et travaux de génie) et de la machinerie (machines et outillage), utilisées dans le processus de production, divisée par la population totale estimée au premier juillet de chaque année. Il est constitué d'actifs corporels reproductibles qui servent de facteurs de production en combinaison avec d'autres facteurs, tels que le travail, l'énergie et d'autres ressources naturelles ou des matières.

Bâtiments : Constructions permanentes comportant des murs et un toit qui protègent des biens ou des personnes d'une réalité sociale ou physique. Ces constructions peuvent inclure les abris mobiles ou temporaires, ainsi que les annexes. Le matériel et l'outillage faisant partie intégrante de la structure et servant, par exemple, à la plomberie, aux installations électriques, à la climatisation ou aux ascenseurs sont inclus dans le calcul de la valeur des bâtiments.

Travaux de génie : Ouvrages de génie civil servant directement ou indirectement au transport de personnes, d'équipement, de matériel, de gaz ou de signaux électriques. Ils comprennent les structures autoportantes (éclairage, signaux lumineux), les ponts, les routes, les aqueducs, les systèmes d'égouts, les barrages, les chemins de fer et les pipelines.

Machines et outillage : Biens matériels durables utilisés pour accomplir un travail ou, s'ils sont statiques, pour faire partie du milieu de travail. Tel que les automobiles, les fournitures de bureau et les génératrices.



Source : Statistique Canada (SC), l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et en réparations (EDIR).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Valeurs en dollars constants de 2002. Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

Le stock de capital fixe per capita est demeuré relativement stable pour la première moitié de la décennie. Par la suite, il a amorcé une tendance haussière qui lui a permis d'atteindre 38 889 \$ en 2007, soit une hausse de 3,1 % depuis 1991. Ces fluctuations s'expliquent par celles des différents stocks le composant.

Le stock net de capital fixe en bâtiments per capita a progressé entre 1991 et 2003 passant de 11 528 \$ en 1991 à 12 196 \$ en 2003, soit une hausse de 5,8 %. Il est demeuré relativement stable depuis et s'élève à 12 136 \$ en 2007. Pour sa part, le stock net de capital fixe en travaux de génie per capita a diminué progressivement entre 1991 et 2003. En 1991, sa valeur atteignait 15 018 \$ pour passer, en 2003, à 13 077 \$, soit une diminution 12,9 %. Par la suite, elle a connu une légère hausse pour se situer à 13 391 \$ en 2007.

Aidé par l'investissement massif d'équipements informatiques entre 1995 et 2000, le stock net de capital fixe en machines et outillage per capita a augmenté de 12,1 % durant cette période. En 2007, cette valeur se chiffrait à 13 362 \$.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Les infrastructures et la machinerie contribuent au maintien du dynamisme économique d'un État notamment en fournissant la capacité matérielle pour produire les biens et les services destinés à combler les besoins de ses citoyens.

Par ailleurs, les travaux de génie permettent plus particulièrement le désenclavement des communautés, élément déterminant pour leur essor social, culturel et économique (diminution de la pauvreté, stimulation des échanges, mouvements de capitaux, etc.).

Dans une perspective de développement durable, il convient d'en suivre l'évolution afin de préserver la disponibilité d'un stock de capital fixe en quantité suffisante pour répondre aux besoins des générations futures, notamment en termes de capacité de production.

Capital : Produit

Dimension : Immeubles

Description

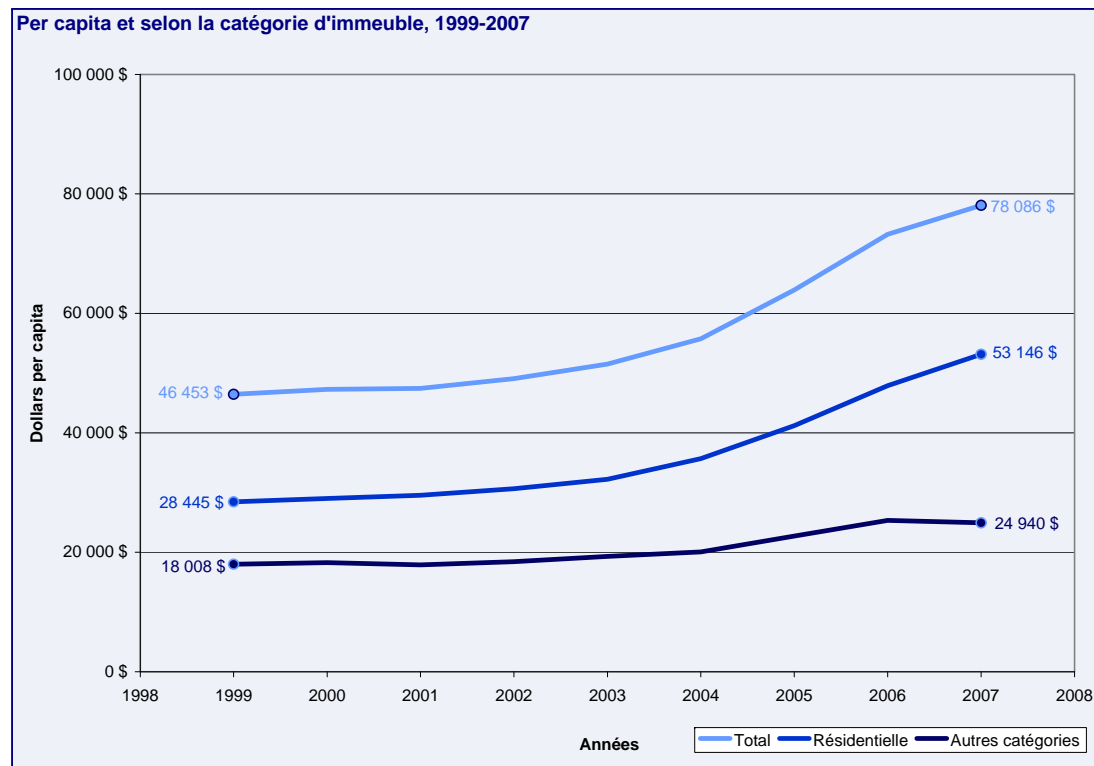
La valeur foncière du parc immobilier représente la valeur, au prix du marché, de l'ensemble des bâtisses et des terrains des municipalités et des territoires non organisés du Québec.

Elle correspond à la valeur des immeubles et des terrains inscrite aux rôles d'évaluation foncière¹ multipliée par un facteur comparatif qui est propre à chaque rôle et déterminé annuellement par le ministère des Affaires Municipales et des Régions, afin de rendre comparables les évaluations municipales.

Le produit de ce facteur et de la valeur inscrite au rôle indique la valeur marchande la plus probable des immeubles, 18 mois avant le début de l'exercice financier d'une municipalité donnée. La valeur uniformisée de 2007, représente donc les conditions du marché au 1^{er} juillet 2005.

(1) **Rôle d'évaluation foncière** : Valeur de l'inventaire des bâtisses et des terrains situés sur le territoire d'une municipalité ou sur un territoire non organisé, évalués sur une même base et à une même date. En vigueur pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, il sert principalement à indiquer la valeur de ces immeubles aux fins des taxations foncières municipales et scolaires.

Valeur foncière du parc immobilier



Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), Évaluation foncière des municipalités du Québec (1999-2007).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Autres catégories : industries manufacturières, transport, communication et services publics, commerciale, services, culturelle, récréative et de loisir, production et extraction de richesses naturelles, immeubles non exploités et étendues d'eau. Les valeurs sont en dollars courants.
Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

Après avoir connu une hausse modeste entre 1999 et 2002, la valeur foncière per capita a fait un bond considérable entre 2003 et 2007, passant de 51 517 \$ à 78 086 \$. Elle a cru à un rythme de 11,0 % par année en moyenne durant cette période, en raison notamment d'une hausse marquée des prix survenue dans le secteur résidentiel. D'ailleurs, la valeur foncière totale per capita du secteur résidentiel est passée de 32 222 \$ en 2003 à 53 146 \$ en 2007. Par conséquent, la part relative du secteur résidentiel s'est accrue entre 2003 et 2007, passant de 62,5 % à 68,1 %.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Le marché immobilier joue un rôle central dans le fonctionnement de l'économie. Or, la valeur foncière du parc immobilier subit l'influence de plusieurs facteurs de divers ordres, dont le dynamisme et la conjoncture économiques, la diversité et la qualité des services de proximité, l'environnement naturel et social, le niveau de vie des résidents, etc. Parce qu'elle internalise ces externalités, la valeur foncière du parc immobilier contribue à rendre compte de la force d'attraction d'un territoire donné.

Un suivi régulier de cet indicateur permet d'apprécier l'état et l'évolution du patrimoine immobilier et, éventuellement d'amorcer une réflexion sur les principaux enjeux de son développement, à moyen et long termes.

Capital : Financier

Dimension : Actifs des ménages

Description

Les avoirs nets des ménages représentent la valeur monétaire des actifs qu'ils détiennent auprès des institutions financières et non financières, moins leurs passifs.

Actifs : Les actifs peuvent être d'ordre financier ou non financier. Un actif financier est un titre ou un contrat qui est négociable sur le marché financier. D'ordre général, cet actif est susceptible de produire un revenu ou un gain en capital. Il peut s'agir de valeurs mobilières (actions, obligation) et de titres de créances négociables (titre à court terme, certificat de dépôt, etc.). Un actif non financier ne se transige pas sur le marché financier. Il peut s'agir de bâtiments, de terrains, d'outillage, de machines, d'infrastructures, de véhicules, etc.

Passifs : Les passifs comprennent les découverts bancaires, les lignes de crédit, les prêts, les cartes de crédit, ou toute autre créance qui doit être remboursée à une institution financière.

Valeur nette : La valeur nette est la somme restante après la liquidation de tous les actifs et le paiement de tous les passifs.

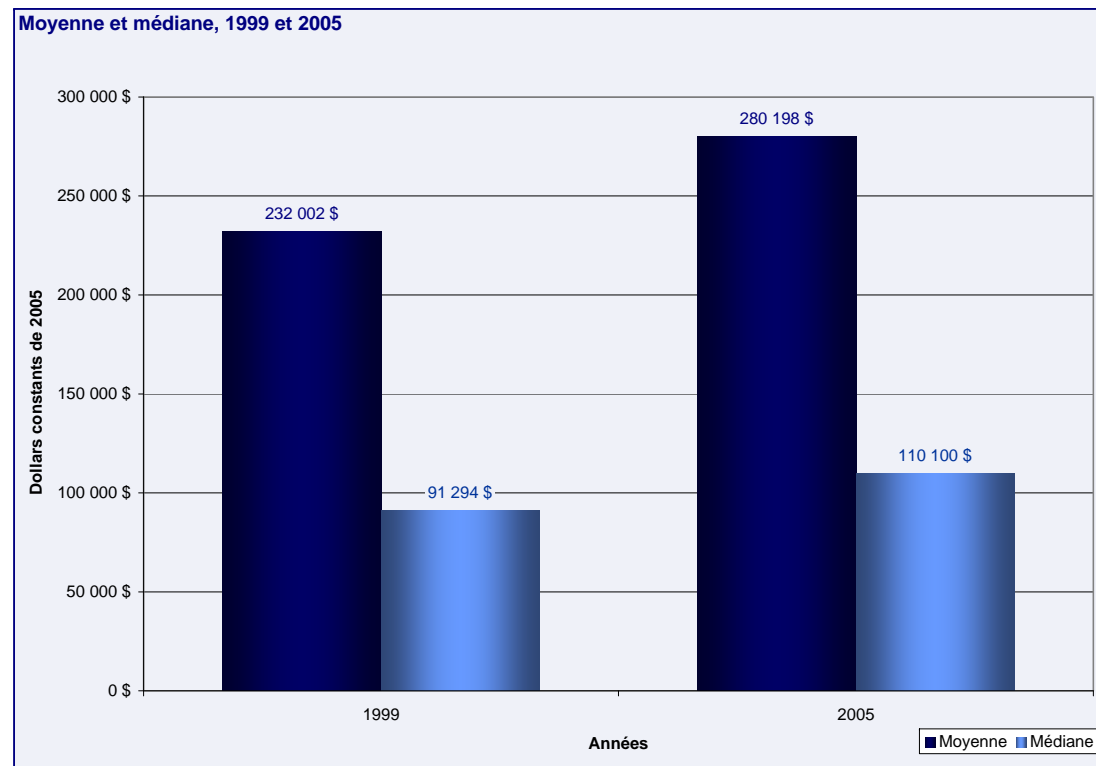
Moyenne : La moyenne est égale à la somme des avoirs nets divisée par le nombre de ménages.

Médiane : Si on ordonne une distribution, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, 50 % des ménages détiennent un avoir net au-dessous de l'avoir net médian et 50 % des ménages détiennent un avoir net au-dessus de l'avoir net médian.

Précaution

Suite à la comparaison entre les comptes du bilan national et l'enquête sur la sécurité financière, Statistique Canada conclut que l'enquête sur la sécurité financière peut sous-estimer certaines des composantes liées à la valeur nette, en particulier les avoirs financiers et les dettes à la consommation. De plus, la précision des estimations des actifs réels (p. ex., les résidences occupées par leur propriétaire et les véhicules) est nettement supérieure à la précision des estimations des avoirs financiers.

Avoirs nets des ménages



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la sécurité financière (ESF).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Valeurs en dollars constants de 2005. Dernière donnée disponible : 2005. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

Entre 1999 et 2005, la moyenne des avoirs nets des ménages a augmenté. En dollars constants de 2005, elle est passée de 232 002 \$ en 1999, à 280 198 \$ en 2005, soit une hausse de 20,8 %. Au cours de cette même période, la médiane des avoirs nets des ménages est passée de 91 294 \$ en 1999 à 110 100 \$ en 2005, soit une augmentation de 20,6 %. La hausse de la moyenne et de la médiane des avoirs nets indique qu'il y a enrichissement de l'ensemble des ménages du Québec et que ce phénomène n'est pas seulement attribuable à la hausse des revenus des ménages les plus fortunés.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Les actifs détenus par les ménages constituent un élément important du capital financier. Au niveau macroéconomique, ils élargissent les possibilités de croissance économique en favorisant l'investissement et agissent comme facteur de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. D'un point de vue microéconomique, les actifs détenus par les ménages leur permettent d'accroître leur niveau de vie et de disposer d'une marge de manœuvre afin de se prémunir contre les aléas et d'assurer leurs besoins matériels et immatériels.

Dans l'évaluation d'une démarche de développement durable, le suivi de l'avoir net des ménages permet notamment d'apprécier le niveau de la santé et de la sécurité financière d'une communauté et d'établir les opportunités de croissance économique.

Capital : Financier

Dimension : Actifs du gouvernement québécois

Description

Les actifs financiers du gouvernement québécois représentent l'ensemble de tous les actifs de nature financière de l'appareil d'État.

Ce sont des « actifs qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à être consommés dans le cadre normal des activités du gouvernement. » (*Comptes publics*).

Les actifs financiers du gouvernement québécois sont composés des éléments suivants :

- participations dans les entreprises du gouvernement;
- débiteurs;
- placements à long terme;
- placements temporaires;
- fonds des générations;
- frais reportés liés aux dettes;
- encaisse;
- stocks destinés à la vente.

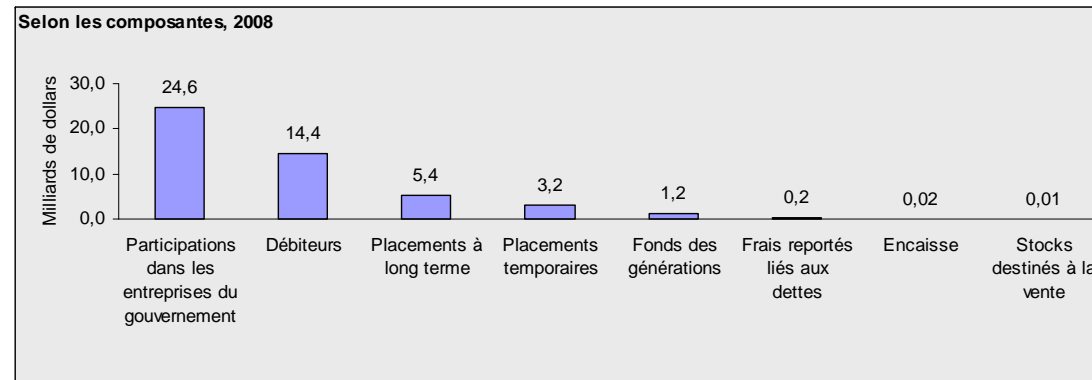
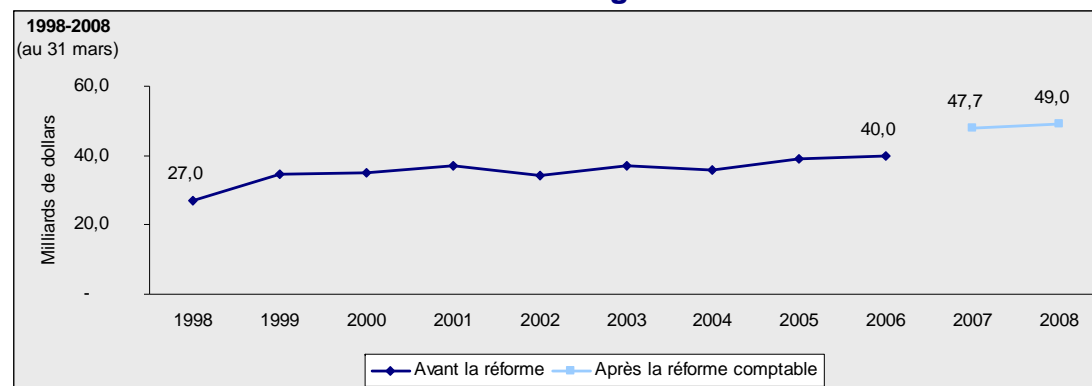
Précaution

L'actif financier du gouvernement québécois est un indicateur de la comptabilité gouvernementale présenté, au 31 mars de chaque année, dans les comptes publics (états financiers consolidés du gouvernement). Son interprétation doit s'effectuer en fonction des conventions comptables qui le supportent.

Analyse

Le total de l'actif financier du gouvernement est composé de plusieurs postes comptables. La composante la plus importante est les « Participations dans les entreprises du gouvernement ». Ces participations, notamment dans Hydro-Québec, Loto-Québec et la SAQ, génèrent des revenus et contribuent de façon significative à l'équilibre budgétaire du gouvernement.

Actifs financiers du gouvernement



Source : Ministère des Finances (MFQ).

Compilation : Ministère des Finances (MFQ).

Note : Dernière donnée disponible : 31 mars 2008. Prochaine donnée : 31 mars 2009.

Analyse (suite)

De par leur nature structurante et à long terme, certaines composantes des actifs financiers ont une dimension « développement durable » plus importante, par exemple, les « Participations dans les entreprises du gouvernement », les « Placements à long terme » et le « Fonds des générations ».

Au 31 mars 2008, ces trois postes constituaient près des deux tiers du total de l'actif financier du gouvernement. Les autres postes d'actifs sont liés davantage à la gestion financière ou budgétaire du gouvernement.

Sur dix ans, soit de 1998 à 2008, le gouvernement québécois a enregistré une hausse de ses actifs financiers de plus de 80 %. Ils sont passés de 27,0 milliards de dollars en 1998 à 49,0 milliards de dollars en 2008.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Les actifs financiers du gouvernement constituent un patrimoine susceptible d'influencer le potentiel de développement des générations futures. Une saine gestion des actifs financiers du gouvernement contribue à favoriser l'équité entre les générations et à maintenir un certain niveau de prospérité économique. C'est d'ailleurs l'une des conditions préalables à l'établissement et au maintien d'un contexte propice à la croissance économique et à l'emploi. En effet, lorsqu'ils sont destinés à l'épargne, les actifs financiers peuvent agir, par exemple, de filet de sécurité sociale en situation de mauvaise conjoncture économique. De même, lorsqu'ils sont voués à l'investissement, les actifs financiers peuvent contribuer à stimuler l'économie. Une tendance positive de cet indicateur dénote un contexte favorable au développement de politiques respectueuses d'une démarche de développement durable.

Capital : Naturel**Dimension : Biodiversité – Écosystème****Description**

La proportion de la superficie des provinces naturelles en aires protégées rend compte du taux de protection des grands écosystèmes du Québec.

L'établissement d'un réseau d'aires protégées vise à constituer une gamme de territoires gérés spécifiquement pour la conservation de la biodiversité et le maintien des services écologiques et des valeurs culturelles associées. Ces territoires doivent être représentatifs de la diversité des écosystèmes du territoire, c'est-à-dire qu'ils doivent protéger des échantillons significatifs de toutes les conditions écologiques présentes au Québec, qu'elles soient terrestres, aquatiques ou marines.

L'un des outils utilisés pour définir la diversité des écosystèmes est le Cadre écologique de référence (CER). Le territoire québécois se divise en treize provinces naturelles qui constituent le niveau le plus élevé (niveau I) du CER.

Les provinces naturelles correspondent à des unités écologiques de grande superficie (de l'ordre de 100 000 km²), définies par une configuration spatiale particulière du relief, du socle rocheux, des dépôts de surface et de l'hydrographie dont l'origine remonte à des événements géologiques lointains d'envergure continentale. Par la suite, elles sont décrites par ces mêmes variables, ainsi que par les autres variables écologiques majeures que sont, notamment, le climat et la végétation.

Précaution

Une faible proportion de la superficie des provinces naturelles indique une carence en aires protégées par rapport à l'objectif fixé d'atteindre 8% en aires protégées par province naturelle.

Superficie du territoire en aires protégées**Province naturelle**

Les Appalaches septentrionales	4,89
Basses-terres du Saint-Laurent	4,50
Les Laurentides méridionales	6,51
Les Laurentides centrales	7,66
Plateau de la Basse-Côte-Nord	10,02
Plaine de l'Abitibi	7,37
Hautes-terres de Mistassini	9,82
Basses collines de la Grande Rivière	13,84
Plateau central du Nord-du-Québec	7,62
Péninsule d'Ungava	6,56
Bassin de la baie d'Ungava	8,44
Labrador septentrional	26,01
Estuaire et golfe du Saint-Laurent	2,99

% d'aires protégées en 2009

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Cadre écologique de référence, 2008. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle 1/250 000, 2008; Mines et baux de villégiatures, 2008; Système d'information écoforestière (SIEF), 2008.

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Note : L'analyse est réalisée pour tout le Québec, à 250 m de résolution.

Analyse

En 2009¹, première année à laquelle l'indicateur est calculé, la proportion de la superficie des provinces naturelles en aires protégées varie de 2,99 à 26,01 %. Cinq provinces naturelles sur treize, ou 38 % d'entre elles, sont au dessus de la proportion d'aires protégées mesurée à l'échelle du Québec qui est de 8,13 % (135 636,67 km²).

¹ La date de référence est le 21 mai 2009.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Le capital naturel est directement dépendant de la biodiversité qui maintient les processus naturels des écosystèmes, ainsi que les biens et les services écologiques qu'ils procurent.

Dans l'évaluation d'une démarche de développement durable, la préservation de la biodiversité constitue un enjeu important et conditionne la capacité d'une société à léguer un environnement sain et de qualité aux générations futures. À cet égard, la proportion de la superficie des provinces naturelles en aires protégées est un indice pertinent, car il exprime dans le temps et dans l'espace, le taux de protection des écosystèmes.

Capital : Naturel

Dimension : Territoire agricole et acéricole

Description

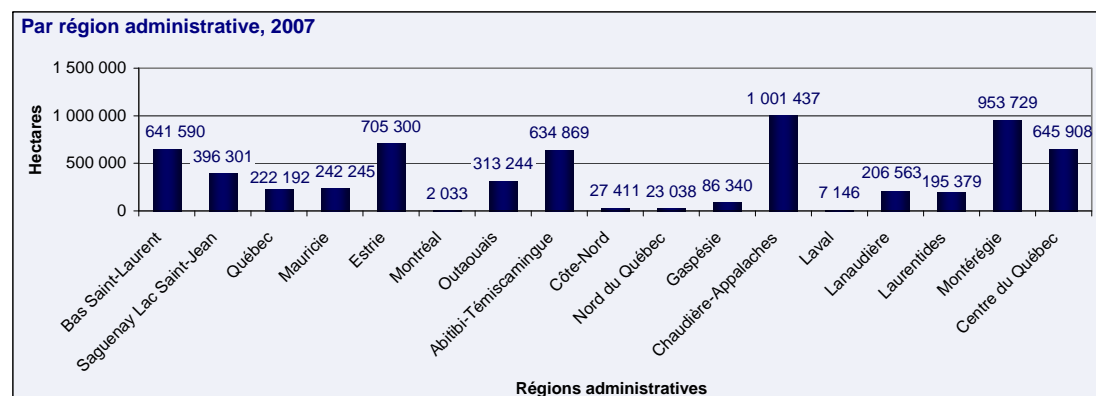
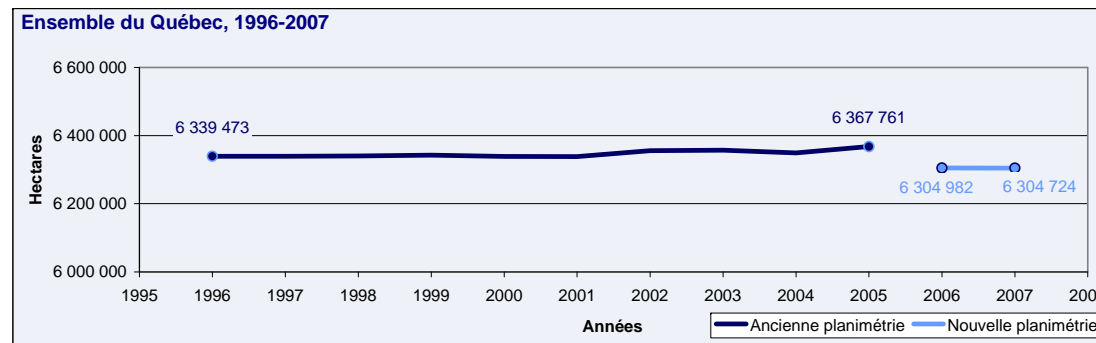
La zone agricole représente la portion du territoire québécois propice au maintien et au développement des activités et des entreprises agricoles. Outre les sols aptes à l'agriculture, cette zone comprend aussi les boisés et les érabières. En plus de la ressource, la zone agricole permet de protéger et de maintenir un environnement favorable aux pratiques agricoles en limitant l'implantation d'usages non agricoles pouvant générer des contraintes sur celles-ci.

Les données sur la superficie de la zone agricole sont issues des rapports annuels préparés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Ces données nous renseignent sur la superficie estimée de la zone agricole au fil des ans en tenant compte, depuis 2006, de la nouvelle planimétrie de certains territoires avec l'utilisation de nouvelles technologies comme la géomatique.

Précaution

La superficie de la zone agricole de certaines MRC, établie en 2006, a été replanimétrée, ce qui explique la différence avec les années antérieures sans qu'il y ait eu pour autant d'inclusion ou d'exclusion de territoire. Ce qui veut dire qu'en réalité la superficie du territoire zoné agricole n'a pas changé entre 2005 et 2006. La différence entre les deux valeurs est attribuable, en totalité, à la nouvelle méthode de calcul (prise de mesures).

Superficie du territoire zoné agricole



Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Compilation : Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Note : Suite à des changements dans les prises de mesures (numérisation des cadastres), les données antérieures à 2005 ne peuvent pas être comparées aux données ultérieures. Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

Entre 1996 et 2005, la superficie du territoire zoné agricole, au Québec a connu une légère hausse. Elle est passée de 6 339 473 ha en 1996 à 6 367 761 ha, soit une augmentation de 0,5 %.

En 2007, selon la nouvelle prise de mesures, la valeur s'élève à 6 304 724 ha, mais doit être considérée comme équivalente à celle de 2005. Les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Montérégie affichent la plus grande superficie du territoire zoné agricole au Québec avec respectivement 1 001 437 ha (15,9 %) et 953 729 ha (15,1 %).

Contribution à l'atteinte de la dimension

La zone agricole représente un patrimoine collectif qui, de par son envergure et la qualité de sa ressource, constitue un actif essentiel pour contribuer à la sécurité agroalimentaire du Québec. Rare et non renouvelable, elle constitue la pierre d'assise d'un secteur important de l'économie du Québec et de ses régions. « Outre sa fonction nourricière, l'agriculture représente un mode de vie et un moyen dynamique d'occuper le vaste territoire qui est le nôtre. » (*Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.*)

Les sols les plus propices à l'agriculture occupent moins de 2 % de la superficie totale du Québec. Situés en bonne partie le long du fleuve Saint-Laurent, là où la population est particulièrement dense, ils sont influencés par un effet de concurrence avec les autres utilisations du territoire. Dans ce contexte, il importe de stimuler un développement intégré qui assure la pérennité de cette ressource.

La *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois* recommande d'ailleurs : « Que le territoire agricole du Québec soit traité comme un patrimoine collectif faisant l'objet de mesures exceptionnelles de protection afin d'assurer la pérennité des activités agricoles exercées, dans une optique de développement durable. »

Un indicateur de suivi de l'évolution de la superficie du territoire zoné agricole permet d'apprécier l'efficacité des moyens mis en place et de préserver le fondement du potentiel agricole du Québec.

Capital : Naturel

Dimension : Forêt

Description

Cet indicateur exprime en mètres cubes par hectare (m^3/ha) le volume marchand brut sur pied de bois qui est présent en moyenne sur chaque hectare de superficie forestière productive. Ainsi, il permet de suivre la variation dans le temps du volume marchand brut sur pied sur l'ensemble des superficies forestières productives du Québec et l'évolution de la superficie forestière productive du Québec.

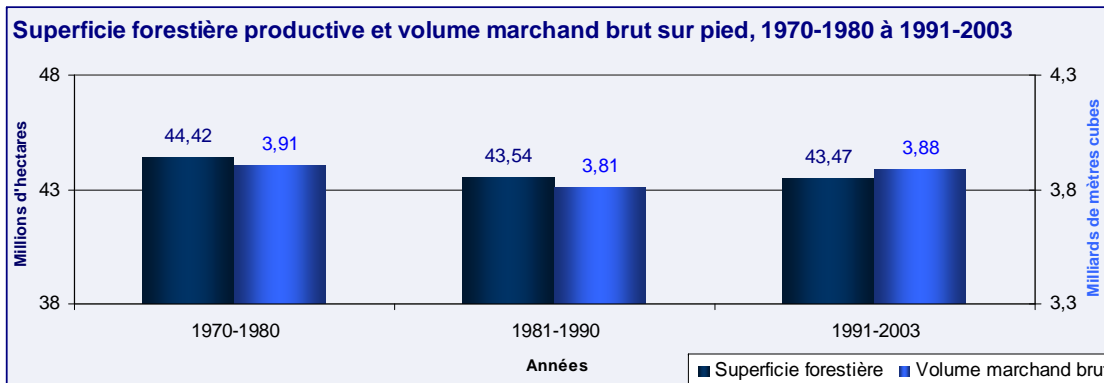
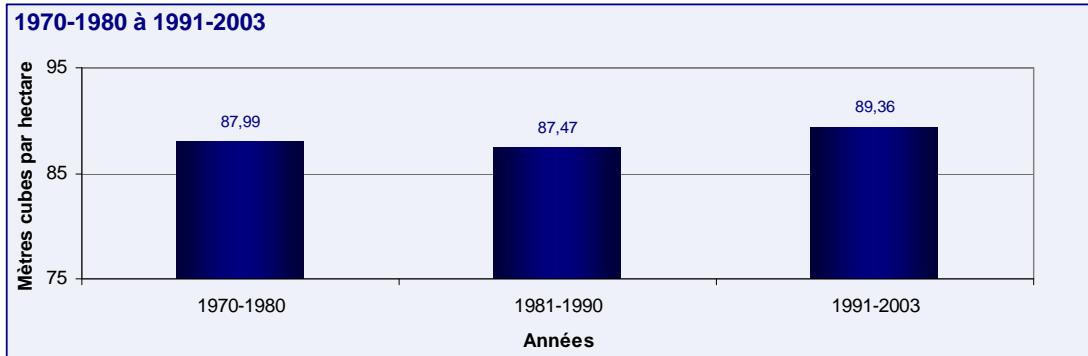
On l'emploie notamment pour préparer les Plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) en forêt publique et les Plans de protection et de mise en valeur en forêt privée (PPMV), de même que pour élaborer certains des indicateurs d'aménagement durable des forêts au MRNF.

Aux fins du calcul de l'indicateur, ne sont considérées que les essences commerciales dont le diamètre de la tige principale avec écorce est de plus de 9 cm à 1,30 mètre du sol.

Superficie forestière productive: Les superficies à vocation forestière capables de produire $30 m^3$ ou plus de matière ligneuse à l'hectare en moins de 120 ans. La superficie forestière productive comprend les forêts du domaine de l'État provincial et fédéral (quelques soit leurs affectations) et les forêts privées.

Précaution

Les données statistiques proviennent des inventaires forestiers décennaux. Ces inventaires prennent un peu plus de dix ans pour couvrir l'ensemble du territoire forestier québécois, mais un état de situation pourra être fourni à tous les cinq ans à compter de l'année 2013. Les données d'inventaires peuvent être considérées comme une mise à jour en continu du territoire forestier québécois.



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Programme d'inventaire forestier décennal.

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Note : Date de la dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2013.

Analyse

De 1980 à 2003, il y a eu une légère hausse du volume marchand brut par hectare des superficies forestières productives du Québec. Il est passé de $87,99 m^3/ha$ à $89,36 m^3/ha$. Cela représente une augmentation de 1,6 %.

Entre la réalisation du premier inventaire forestier décennal et celle du deuxième, il y a eu une légère diminution de la superficie forestière productive d'environ 2 %. Celle-ci s'explique par l'amélioration de nos connaissances concernant l'identification des superficies forestières improductives, ce qui a permis de localiser une plus grande proportion de ces superficies sur le territoire forestier québécois. Pendant cette même période, le volume moyen à l'hectare est resté relativement stable ($87,99 m^3/ha$ vs $87,47 m^3/ha$).

Entre le deuxième et le troisième inventaire forestier décennal la superficie forestière productive, le volume marchand brut sur pied et le volume moyen à l'hectare ne présentent aucune variation significative.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Les forêts constituent un élément essentiel de notre environnement et de notre économie. Elles représentent une richesse considérable qu'il convient de préserver. En outre, la forêt contribue à stimuler l'économie de plusieurs collectivités rurales, éloignées ou tributaires de celle-ci et elle concourt au maintien de la qualité de vie des citoyens et de la diversité biologique. La forêt exerce également un rôle essentiel dans le stockage du carbone, la préservation du sol, et le cycle de l'eau.

Dans l'évaluation d'une démarche de développement durable, le suivi de l'état des écosystèmes forestiers contribue à schématiser les impacts des interventions humaines, des perturbations naturelles, ainsi que des efforts de protection sur les superficies forestière et sur les volumes de bois de la forêt. Un aménagement durable des forêts est un aménagement qui concourt au maintien et à l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers de même qu'à la conservation de la diversité biologique. Il s'appuie sur les valeurs environnementales, sociales et économiques qui doivent être associées à la mise en valeur des ressources forestières et à leur conservation.

Capital : Naturel

Dimension : Eau de surface

Description

Cet indicateur représente la proportion des bassins versants dont la qualité de l'eau est bonne lorsque l'on considère individuellement chacun des trois descripteurs de la qualité de l'eau suivants : coliformes fécaux, phosphore et matières en suspension. Il est calculé à partir de l'évaluation de la qualité de l'eau réalisée à l'embouchure de 39 bassins versants méridionaux de niveau 1 ou 2.

Bassin versant de niveau 1 : Bassin qui se draine directement dans le Saint-Laurent, la baie des Chaleurs ou dans la baie de Hannah ou de Rupert (baie James).

Bassin versant de niveau 2 : Sous-bassin qui se draine dans un bassin de niveau 1.

Indice de qualité pour un descripteur donné :

Indice qui est utilisé pour classer la qualité de l'eau en cinq catégories : bonne (80 à 100), satisfaisante (60 à 79), douteuse (40 à 59), mauvaise (20 à 39), très mauvaise (0 à 19).

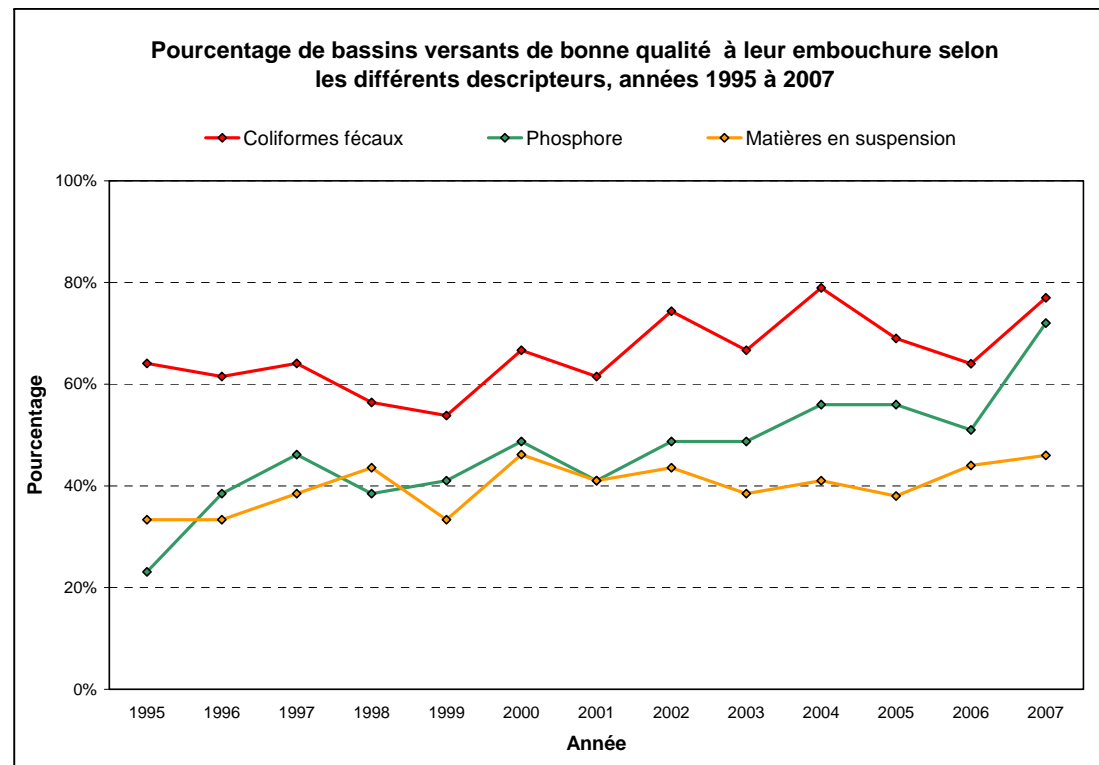
Pour chaque descripteur, la concentration mesurée est transformée, à l'aide d'une courbe d'appréciation de la qualité de l'eau, en un indice variant de 0 à 100. L'indice de qualité de chacun des 39 sites de prélèvement situés près de l'embouchure des bassins versants retenus est calculé mensuellement, de mai à octobre inclusivement, pour chacun des descripteurs. L'indice de qualité annuel d'un site pour un descripteur donné correspond à la médiane des indices mensuels pour ce descripteur.

Les descripteurs de la qualité de l'eau retenus permettent de suivre l'évolution des trois grandes problématiques relatives à la qualité de l'eau soit la contamination bactériologique, l'eutrophisation et l'érosion.

Précaution

Les 39 bassins versants du Québec méridional retenus pour le calcul de cet indicateur ne sont pas représentatifs de tous les bassins versants du Québec. En effet, la majorité de ces 39 bassins versants (64 %) subissent des pressions anthropiques importantes et leur embouchure est située dans les basses terres du Saint-Laurent.

Qualité de l'eau à l'embouchure des principaux bassins versants méridionaux



Source : Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (BQMA).

Compilation : Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Note : Plus l'indicateur s'approche de 100, plus le Québec méridional est drainé par des cours d'eau de bonne qualité pour le descripteur considéré.

Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

Le débit des rivières pouvant influencer les descripteurs utilisés, on observe une certaine variabilité interannuelle liée aux fluctuations de débit. Entre 1995 et 2007, on constate cependant une amélioration de la qualité de l'eau pour les trois descripteurs, le pourcentage de bassins versants de bonne qualité ayant passé de 64 % à 77 % pour les coliformes fécaux, de 23 % à 72 % pour le phosphore et de 33 % à 46 % pour les matières en suspension. Il faut noter que, pour certains bassins versants, les concentrations mesurées pour un descripteur peuvent augmenter tout en demeurant dans la plage des concentrations caractérisant une eau de bonne qualité.

Contribution à l'atteinte de la dimension

La qualité de la composante naturelle « eau » est déterminante pour le soutien de la vie dans les cours d'eau et le maintien d'usages tels les activités récréatives et l'approvisionnement en eau potable. Elle est ainsi un élément déterminant de notre bien-être physique. Toutefois, les activités socio-économiques qui prennent place sur le territoire exercent des pressions plus ou moins fortes sur la ressource eau. Le suivi de la qualité de l'eau des principaux bassins versants du Québec méridional nous indique si la gestion des différentes activités socio-économiques est adéquate et permet d'assurer l'intégrité des cours d'eau et conséquemment le développement durable du territoire.

Capital : Naturel

Dimension : Qualité de l'air

Description

Cet indicateur rend compte de la qualité de l'air du Québec méridional à partir des données provenant de 51 stations de mesure, situées dans les régions susceptibles de présenter des concentrations élevées des deux polluants à l'origine du smog, soit l'ozone et les particules fines.

Le pourcentage annuel de *jours sans smog* est obtenu en soustrayant de 365 le nombre de *jours de smog*, puis, en divisant ce nombre par 365. Finalement, on multiplie le résultat par 100 afin d'obtenir une mesure en pourcentage. Les années bissextiles (2004, 2008, 2012, 2016 etc.) sont calculées sur la base de 366 jours.

Jour de smog : Jour où les émissions atmosphériques et les conditions météorologiques provoquent la formation ou l'accumulation de concentrations élevées de particules fines ou d'ozone pendant plusieurs heures sur une vaste étendue de territoire. Trois critères sont utilisés pour déterminer un jour de smog :

1. L'intensité : les concentrations doivent excéder 35 µg/m³ (moyenne sur 3 heures) pour les particules fines et 82 ppb (moyenne horaire) pour l'ozone;
2. La durée : les concentrations élevées doivent être observées pendant au moins trois heures.
3. L'étendue : les concentrations élevées doivent être représentatives de la région administrative.

Chaque jour où ces trois critères sont réunis à l'une ou l'autre des stations de mesure d'une région donnée est comptabilisé comme un jour de smog pour cette région.

µg/m³ : microgrammes par mètre cube
ppb : partie par milliard

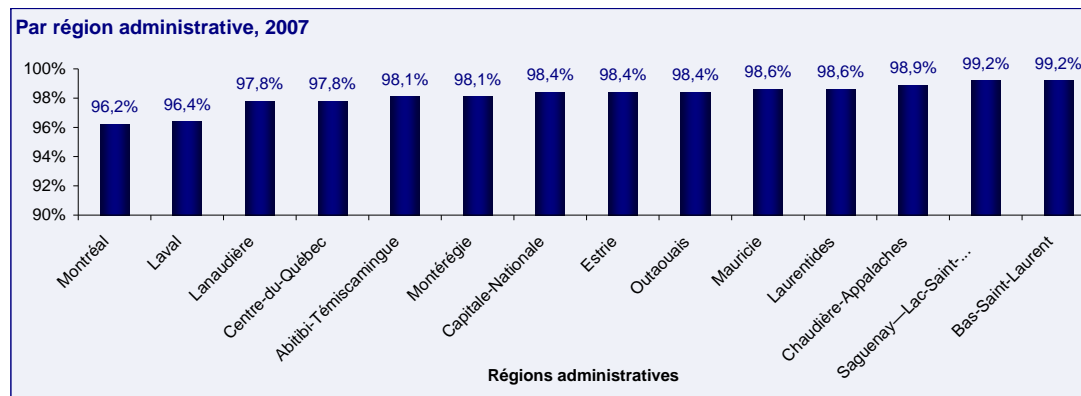
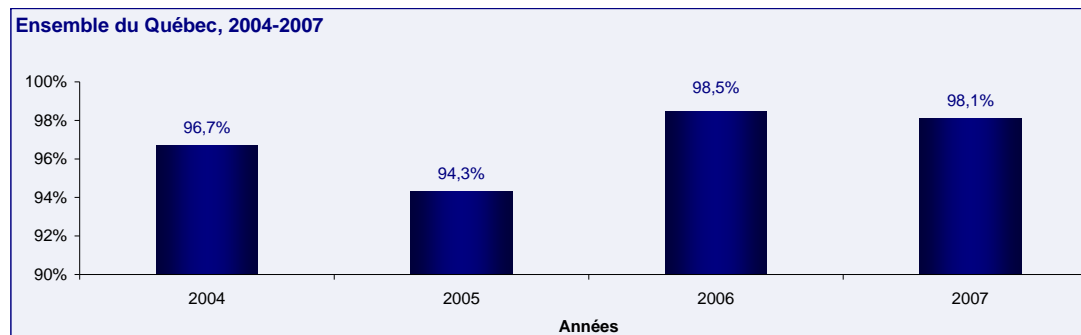
Précaution

L'indicateur rend compte de la qualité de l'air à une échelle régionale. Par conséquent, il n'est pas représentatif des problèmes de détérioration de la qualité de l'air qui peuvent survenir plus localement.

L'indicateur ne couvre que les régions les plus peuplées pouvant être influencées par le développement socio-économique qui y a lieu. Trois régions administratives : Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en sont exclues.

L'indicateur ne peut dissocier la pollution transfrontalière de celle produite au Québec.

Pourcentage annuel de jours sans smog



Source : Banque de données de la qualité de l'air de CESPA (connaissance et surveillance de la pollution atmosphérique). Données colligées dans le cadre du Programme de surveillance de la qualité de l'air (PSQA) géré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et ses partenaires (Ville de Montréal et Environnement Canada).

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Note : Prochaine donnée disponible : 2008

Analyse

Le pourcentage annuel de jours sans smog a varié de 94,3 % à 98,5 % pour la période de 2004 à 2007. Il ne s'agit pas ici d'une tendance mais bien d'une situation due à la présence ou à l'absence de conditions météorologiques favorables à la dispersion des contaminants dans l'atmosphère.

Au plan de la répartition géographique, de manière générale, on observe que la proportion de jours sans smog augmente à mesure que l'on s'éloigne de la région montréalaise.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Indispensable au maintien de la vie et élément déterminant du bien-être physique, la qualité de l'air constitue une dimension fondamentale du capital naturel. Sensible aux pressions exercées par les activités qui soutiennent le développement du territoire, la qualité de l'air varie selon la nature et l'intensité de ces pressions et selon la qualité de la gestion environnementale dont elles sont l'objet.

Le suivi du nombre de jours sans smog constitue une source de renseignements sur l'efficacité des mesures de gestion environnementale destinées à maintenir ou améliorer la qualité de l'air. Il permet également d'orienter le développement d'outils plus appropriés, le cas échéant.

Capital : Naturel

Dimension : Climat

Description

La climatologie d'une région se définit d'abord par sa température. Au Québec, plusieurs stations de mesure réparties principalement sous le 52° parallèle, en milieu rural, recueillent depuis près de 50 ans des données sur les températures quotidiennes minimales et maximales. La tendance des températures moyennes annuelles peut ainsi en être déduite.

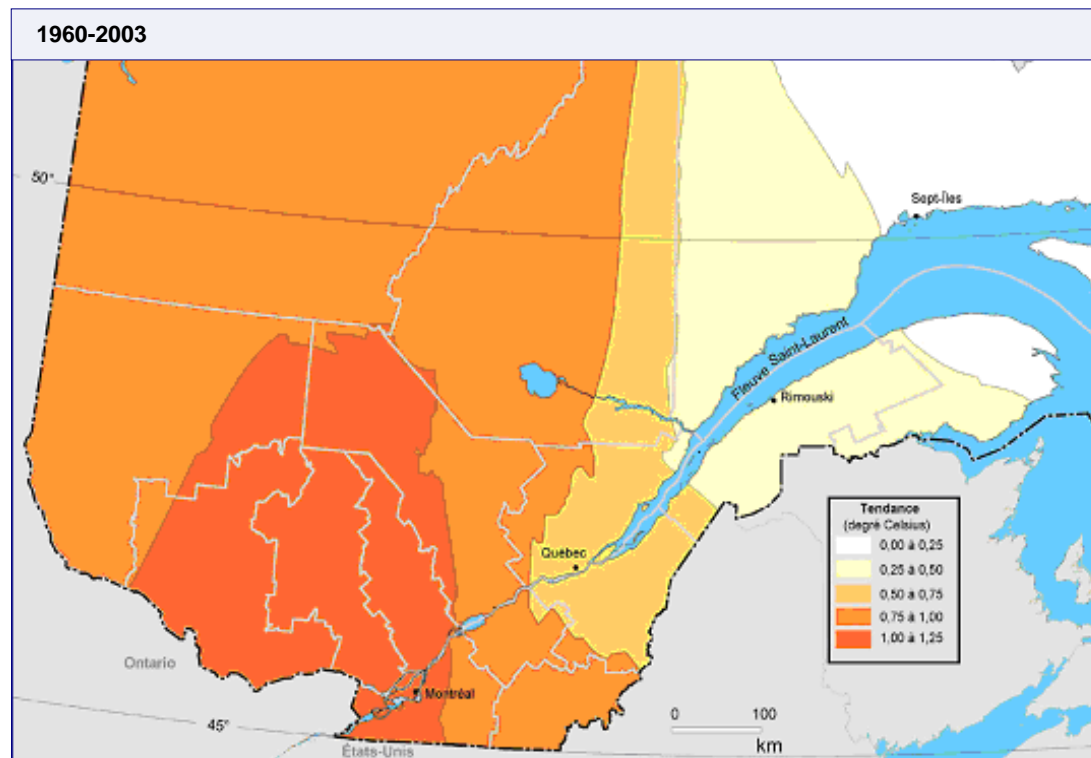
Pour la période allant de 1960 à 2003, la tendance des températures moyennes annuelles a été calculée à 53 stations. Ces stations possèdent des séries de données continues sur la période et apportent une information représentative de la région dans laquelle elles sont localisées. Près de 200 stations ne répondant pas à ces deux critères ont également servi à la validation et à l'homogénéisation des données des stations utilisées.

Les résultats présentés ici superposent aux limites des 17 régions administratives, un découpage du territoire selon le niveau des hausses de température observées. Chaque niveau est incrémenté de 0,25°C et est illustré par une couleur allant du blanc au rouge.

Précaution

Les séries de données climatologiques peuvent recéler des perturbations attribuables à des facteurs non climatiques (déplacement des stations, changements d'observateur, de procédures d'observation ou d'instruments de mesure, etc.). L'homogénéisation des données permet de corriger l'effet de ces perturbations sur les séries de données.

Tendance des températures moyennes annuelles



Source : Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Banque de données CLIMATOLOGIE

Compilation : Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et Consortium de recherche Ouranos.

Note : Figure tirée de « Homogénéisation des séries de températures et analyse de la variabilité spatio-temporelle de ces séries au Québec méridional », Yagouti, A., Boulet, G. et Vescovi, L., Consortium Ouranos (2006)

Les données sont homogénéisées sur une base quinquennale (à partir de données quotidiennes)

Les dernières données disponibles datent de 2006 et couvrent la période 1960-2003.

Les prochaines données seront disponibles en 2011 et couvriront la période 1960-2008.

Analyse

Plusieurs régions ont connu un réchauffement notable au cours des années 1960 à 2003. Le réchauffement le plus marqué des températures a été observé dans l'ouest (Abitibi-Témiscamingue, Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Montréal, Laval, Montérégie) et le centre du Québec méridional (Mauricie, Estrie, Centre-du-Québec, Capitale-Nationale, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chaudière-Appalaches). Dans ces régions, les températures annuelles moyennes ont enregistré une augmentation se situant entre 0,5 °C et 1,2 °C. Dans l'est de la province (Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), le réchauffement du climat se produit à un rythme moins prononcé, inférieur à 0,5 °C.

Contribution à l'atteinte de la dimension

Le climat est l'une des dimensions déterminantes de l'évolution du capital naturel, notamment parce que ses variations peuvent affecter la majorité des autres composants de ce capital (biodiversité, productivité forestière, qualité de l'eau et de l'air, etc.) Les changements climatiques sont, d'ailleurs, au centre des préoccupations planétaires, tout comme de celle des individus, puisque les impacts qui en découlent peuvent affecter sensiblement la santé humaine, l'activité économique et l'état des écosystèmes.

Le climat est déterminant pour le bien-être physique des personnes. Il module souvent les activités qui soutiennent le développement socio-économique d'un territoire. Il est important dans le contexte des changements appréhendés à la suite notamment de l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES).

Dans l'évaluation d'une démarche de développement durable, un suivi rigoureux de la tendance des températures moyennes annuelles contribue à orienter l'identification et la mise en œuvre de mesures visant notamment à préserver la biodiversité et à adapter notre mode de vie, de manière à favoriser le mieux-être de la population actuelle et future.

